

RD-CONGO

LE COURRIER
DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 4390 JEUDI 1^{ER} DECEMBRE 2022

PROCESSUS DE NAIROBI

La participation du M23 aux pourparlers sous conditions

Intervenant depuis Kinshasa par visioconférence, à l'ouverture du troisième round des pourparlers de Nairobi, le président Félix Tshisekedi a indiqué que la rébellion du M23 n'a d'autre choix que de s'engager dans la stricte ligne édictée par le communiqué final du mini-sommet de Luanda, du 23 novembre dernier.

Celui-ci préconise, entre autres, la cessation des hostilités, le retour du M23 sur ses positions de novembre 2021 (Mt Sabinyo) et l'intégration de ce groupe armé au Programme de désarmement, démobilisation, réinsertion communautaire et stabilisation. C'est à ces seules conditions, a-t-il noté, que le M23 intégrera les consultations de Nairobi.

Page 2



Une vue de la tribune à l'ouverture de Nairobi III

NORD-KIVU

Le Réseau contre le terrorisme en RDC salue la résolution du Parlement européen



Des familles fuyant l'incursion armée du M23

Des organisations membres du Réseau contre le terrorisme en RDC ont noté avec satisfaction que le Parlement européen condamne les graves violations des droits humains commises au Nord-Kivu, entraînant une détérioration sécuritaire suite aux attaques du M23 ayant des liens avec le Rwanda.

Tout en condamnant les graves violations des droits humains, le Parlement européen exige que la RDC n'intègre pas les commandants du M23 dans ses forces armées et appelle les Etats de la région à cesser toute coopération avec ce mouvement.

Page 3

PRÉSIDENTIELLE 2023

Moïse Katumbi candidat probable

Le député national Gratien Iracan a évoqué, lors d'une interview à la presse le 29 novembre, la probable candidature du président de l'Ensemble pour la République, Moïse Katumbi, à l'élection présidentielle de 2023. Pour cet élu de l'Ituri, l'ex-gouverneur du Katanga bénéficie de l'appui de toute la population, étant « le Congolais le plus crédible pour relever les défis économiques, sociaux et sécuritaires qui prévalent au pays ».

Page 4



Moïse Katumbi

MONDIAL 2022

Le Qatar sort de « sa » Coupe du monde par la petite porte

Avec une élimination expresse et trois défaites en autant de matches, la dernière contre les Pays-Bas (2-0) mardi, le Qatar se retire du Mondial 2022 avec pour titre honorifique celui du pays hôte au moins bon parcours de l'histoire du tournoi.

Sans un point et avec un seul but à leur compteur contre le Sénégal (3-1), les champions d'Asie pourront au moins se consoler d'avoir progressivement retrouvé leur football, après un match d'ouverture perdu 2-0 contre l'Equateur et jugé « cauchemardesque » par la presse locale.

Page 12



ÉDITORIAL

Conditions de travail

L’amélioration des conditions de travail des reporters était l’un des points sur lesquels la Confédération africaine de football insistait pour délivrer l’homologation provisoire au stade Alphonse-Massamba-Débat. L’espace réservé aux commentateurs, situé tout en haut de la tribune officielle, n’offrait en effet aucune garantie de sécurité.

Le complexe mythique de Brazzaville s’est armé à la nouvelle donne en proposant des espaces médias pour la presse écrite et les commentateurs radios, conformément aux exigences des instances internationales. Les zones de travail réservées aux reporters se trouvent désormais près de la tribune principale et offrent aux journalistes une vue dégagée sur la totalité du terrain de jeu et ses abords.

Tous ces efforts sont louables. Mais il persiste des faiblesses qu’il faudra rapidement corriger. L’endroit choisi pour les journalistes présente aujourd’hui des lacunes de sécurité lors des matches du championnat national direct Ligue 1. Le public y accède facilement et dispute les pupitres équipées chacune d’une prise électrique avec les commentateurs. Pour assurer la protection de cet espace, la Fédération congolaise de football et la direction du stade Alphonse-Massamba-Débat devraient penser à former les vrais stadiers.

Les violences verbales dont les reporters sont victimes pendant la retransmission des matches devraient aussi les motiver à mettre à jour leur organisation pour défendre leurs droits. L’Association internationale des journalistes sportifs section Congo, par exemple, a le pouvoir de rappeler l’obligation légale qui incombe aux organisateurs de maintenir l’ordre et la sécurité au stade. Après tout, la mission de conscientiser le public leur revient.

Le Courier de Kinshasa

POURPARLERS DE NAIROBI

La participation sous conditions du M23

Depuis son bureau de la Cité de l’Union africaine, à Kinshasa, le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a suivi la cérémonie d’ouverture du troisième round des pourparlers de Nairobi sur la situation sécuritaire en République démocratique du Congo (RDC).



Une vue de la tribune à l’ouverture de Nairobi III dans le cadre du processus de Nairobi, comme tous les autres groupes », a conclu le président de la République.

Intervenant par visioconférence, le chef de l’Etat congolais a d’abord remercié ses homologues Evariste Ndayishimiye (Burundi) et William Ruto (Kenya), le facilitateur Uhuru Kenyatta ainsi que la Monusco pour leur implication dans la recherche d’une paix durable en RDC. S’adressant directement aux participants (près de deux cents), le président Félix Tshisekedi leur a dit que ces troisièmes consultations constituent une opportunité pour chacun d’eux de s’inscrire dans la voix de la paix et du développement.

Il a rappelé que ces pourparlers se fixent pour objectif « de développer une feuille de route pour formaliser la cessation définitive des hostilités et intégrer le Programme de désarmement, démobilisation, réinsertion communautaire et stabilisation (P-DDRCS) ».

Quant à la participation du

mouvement terroriste M23, le président de la République a déclaré : « La situation actuelle provoquée par le groupe terroriste M23, actuellement à la base des actes criminels et odieux qui sabotent les efforts de la paix, n’affectera ni ce processus ni l’engagement patriotique des fils et filles de notre pays que vous êtes. Nous ne céderons ni au chantage ni aux prétentions illusoires de ces terroristes sous manipulation étrangère et qui n’ont pour choix que de s’engager dans la stricte ligne édictée par le communiqué final du mini-sommet de Luanda du 23 novembre 2022. Celui-ci préconise, entre autres, la cessation des hostilités ; le retour sur leurs positions de novembre 2021 (Mt Sabinyo) ; et l’intégration du P-DDRCS. C’est donc à ces seules conditions que le M23 intégrera ces consultations

A noter que les chefs d’Etat présents à la cérémonie d’ouverture ont rappelé à tous les groupes armés locaux de l’Est de la RDC la nécessité de participer aux consultations, à déposer les armes et à rejoindre le processus politique. Ils ont réitéré le total respect de l’intégrité territoriale de la RDC et ont réaffirmé leur engagement à utiliser les cadres régionaux et internationaux existants afin de résoudre les malentendus. Ils ont, par ailleurs, souligné l’urgence d’un désarmement inconditionnel et du départ des groupes armés étrangers du territoire de la RDC. Dans le même temps, ils ont salué la présence de la délégation de la RDC avec plusieurs délégués présents à ces assises.

Alain Dlasso

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l’Agence d’Information d’Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N’Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N’Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l’Agence : Ange Pongault
Chef d’agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoor-
donnateur : Alain Dlasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -
Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)
PAO
Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,
Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubmelé
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général:Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marline Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N’Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N’Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d’Information d’Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N’Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

FORUM DES FILLES DE LA RDC

Un espace de partage d’informations pour l’épanouissement de la jeune fille

Un forum sur les jeunes filles de la République démocratique du Congo (RDC) se tient à Kinshasa, du 29 novembre au 1er décembre, organisé par le Fonds des Nations unies pour l’enfance (Unicef), en collaboration avec le ministère du Genre, Famille et Enfant; le ministère de la Jeunesse, Nouvelle citoyenneté et de la Cohésion sociale; le ministère des Affaires sociales.

Plusieurs thèmes sont débattus au forum qui réunit cent adolescentes et jeunes femmes âgées de 13 à 24 ans venues de toute la RDC et de l’Afrique, à savoir le mariage forcé et précoce; l’éducation de la jeune fille; la discrimination et violence ayant pour base le genre ; les pratiques néfastes et préjudiciables pour l’épanouissement de la jeune fille mais aussi l’autonomisation de cette dernière.

Pour le représentant de l’Unicef, Grant Leaity, les filles font face à de plus grands défis par rapport aux garçons, pourtant elles ont les mêmes droits. Elles font face à l’exclusion et la discrimination pour le simple fait d’être nées filles. Or, si elles ont des opportunités pendant leur adolescence, elles auront le pouvoir de mieux prendre des décisions sur leur vie, leur communauté, la société et le monde. C’est ainsi que cette agence onusienne s’est engagée à accompagner ces jeunes filles pour les aider à identifier leurs priorités et concevoir des solu-



tions autour des défis auxquels elles sont confrontées. En outre, a-t-il renchéri, l’Unicef déploie d’importantes ressources dans toutes les régions du monde pour augmenter la participation des filles à l’école, combattre le mariage des enfants, promouvoir la santé des adolescentes et faire en sorte qu’elles ne soient pas victimes de violences physiques ou mentales à cause de leur identité.

Pour sa part, la ministre de la

Culture, Art et Patrimoine, Catherine Furha, représentant la ministre du Genre, Famille et Enfants empêchée, s’est engagée pour la cause de l’épanouissement de la jeune fille. Elle a émis le vœu de voir ce forum être un espace d’échange, de partage d’informations, surtout de propositions des solutions aux problèmes dont les jeunes filles font face au quotidien. « Je crois que ces assises faciliteront des échanges constructifs et sortiront des recommandations qui obligeront

Les différents intervenants au forum plusieurs parties prenantes de la cause féminine, au premier rang le gouvernement congolais, à se mettre en œuvre », a-t-elle déclaré.

Le forum des Filles de la RDC leur permettra de bénéficier d’un espace sûr et d’un environnement favorable pour exprimer librement leurs idées sans jugement et pour développer la confiance en elles et en leurs capacités. Plusieurs activités sont menées, entre autres, les ateliers d’écriture musicale, l’éducation des filles, des pa-

nels, la projection d’un film, des échanges, etc.

La première journée a été marquée par les témoignages de deux ambassadrices de l’Unicef, à savoir Céline Banza, artiste musicienne, et Kestia Passou Onema, activiste climat. Elles ont apporté un message fort de solidarité, d’espoir pour encourager les jeunes filles à aller de l’avant.

Il s’en était suivi des échanges très enrichissants puis une projection de l’avant-première de «Vaillante», une production originale de l’Unicef qui met en lumière la question du mariage des enfants. Au cours de la même journée, l’on a noté la présence des ambassadeurs nationaux de cette agence, Lokua Kanza et Didi-Stone.

Signalons que ce forum s’inscrit dans le cadre des seize jours d’activisme contre les violences fondées sur le genre qui se déroulent du 25 novembre au 10 décembre prochain.

Blandine Lusimana

NORD-KIVU

Le Réseau contre le terrorisme salue la résolution du Parlement européen

Des organisations membres du Réseau contre le terrorisme en République démocratique du Congo (RCT-RDC) ont noté avec satisfaction que le Parlement européen condamne des graves violations des droits humains commises au Nord-Kivu, en considération de la détérioration sécuritaire continue à cause des attaques du M23 ayant des liens avec le Rwanda.

A travers un communiqué du 28 novembre, le RCT-RDC indique que le Parlement européen a rappelé que depuis le 20 octobre dernier, des personnes du Nord-Kivu contraintes à se déplacer s’estiment à plus de 232 000 civils, ramenant le total du pays à plus de six millions de déplacés internes et 515 000 réfugiés. « Consécutivement, des enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aiguë s’estiment à plus de 2,4 millions dont nombreux ont été séparés de leurs parents. Plus de 7,5 millions de personnes n’ont pas accès à l’eau ni aux installations sanitaires », a souligné, le 24 novembre, le Parlement européen cité par le RCT-RDC.

Ce Parlement, selon le RCT-RDC, s’est appuyé sur certains faits alarmants concrets pour prendre la résolution qui condamne les graves violations des droits humains. Il exige que la RDC n’intègre pas les commandants du M23 dans ses forces armées et appelle tous les Etats de la région à cesser toute coopération avec ce mou-

vement. Le Parlement européen invite, en outre, le Etats membres de l’Union européenne à maintenir les sanctions contre des commandants du M23 et les étendre à ceux récemment reconnus responsables de graves exactions. A la communauté internationale, il est demandé de redoubler d’efforts pour éradiquer les violences sexuelles et sexistes, protéger les victimes, garantir aux survivants l’accès à la justice, aux réparations et voies de recours.

Fort de ces avancées, la RDC, de son côté, a rappelé que l’actuel chef du mouvement terroriste M23, le général Sultani Makenga, est déjà sur la liste des sanctions du Conseil de sécurité de l’Organisation des nations unies. Notons que la Monusco et le Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l’homme en RDC avaient déjà documenté des violations graves des droits humains et du droit international humanitaire commises par le M23, dans les territoires de Nyiragongo et de Rutshuru, en décembre 2008 et entre mi-avril 2012 et novembre 2013.

Implication du Rwanda dans la création du M23

Le RCT-RDC indique, par ailleurs, que le Rwanda est impliqué depuis la création du groupe M23. « Il avait remplacé l’ancien chef du M23/CNDP, le général Nkundabware, par le général Bosco Ntaganda. Le 22 janvier 2009, il avait prétendu arrêter Nkunda qui, depuis lors, vit librement à Gisenyi. Par contre Bosco fut arrêté, à Kigali, le 18 mars 2013, envoyé à la Cour pénale internationale qui l’a jugé et condamné à trente ans d’emprisonnement, pour treize chefs de crimes de guerre et cinq chefs de crimes contre l’humanité commis en Ituri », a souligné ce réseau.

Il indique, en somme, que les crimes récurrents commis impunément au Nord-Kivu par le M23 avec le soutien du Rwanda sont volontairement orchestrés, en recourant abusivement à la force, dans le seul but de contraindre le gouvernement congolais à céder à leur dicta politique. Ils utilisent, a fait savoir ce réseau, de la terreur,

la menace, la coercition ainsi que la perpétration d’actes de violences causant la mort, des blessures graves, des déplacements massifs de la population et la destruction de l’environnement. « Par cette guerre contre la RDC, le Rwanda et le M23 veulent forcer un accord d’exploitation des ressources naturelles, contrairement aux articles 56 et 57 de la Constitution qui mettent en garde contre tout accord ou arrangement qui a pour conséquence de priver la nation de tout ou partie des moyens d’existence tirés des ressources naturelles. Un tel acte, ainsi que sa tentative, quelles qu’en soient ses modalités, s’il est commis par une personne investie d’autorité publique, est puni comme infraction de haute trahison », lit-on.

Ce dernier recommande, en conclusion, incessamment aux organisations des droits humains de se joindre au groupe d’experts qu’il envisage de mettre en place, afin de documenter les détails des crimes commis dans toute la partie Est de la RDC. «

Les experts produiront aussi la liste des présumés auteurs, leurs complices, les entreprises minières, ainsi que les banques qui en tirent profit, en achetant ou en commercialisant les minerais exploités illégalement », insiste-t-il.

Ce réseau appelle, par ailleurs, la population congolaise à maintenir la pression sur ses dirigeants politiques par des revendications pacifiques, afin qu’aucun membre du groupe terroriste M23 n’intègre les institutions de la République, au détriment des victimes d’atrocités. Au président de la République et aux dirigeants qui participent aux tractations politiques de Nairobi et aux réunions diplomatiques de Luanda, cette structure conseille de garder à l’esprit la promesse de ne jamais trahir la population.

La RCT-RDC, notons-le, est un projet d’organisations citoyennes de la RDC visant à documenter les actes terroristes du M23.

Lucien Dianzenza

PRÉSIDENTIELLE 2023

Moïse Katumbi probablement candidat

Le député national Gratien Iracan a évoqué, lors d’une interview à la presse le 29 novembre, la probable candidature du président de l’Ensemble pour la République, Moïse Katumbi, à l’élection présidentielle de 2023.

L’élu de l’Ituri a estimé que Moïse Katumbi bénéficie de l’appui de toute la population, étant « le Congolais le plus crédible pour relever les défis économiques, sociaux et sécuritaires qui prévalent au pays », ajoutant: « D’ailleurs, Moïse Katumbi, c’est le Congolais le plus crédible



Moïse Katumbi/DR

actuellement pour relever les différents défis que nous avons au niveau du pays. Il s’agit des défis du social, sécuritaire, économique, etc... C’est lui l’homme qu’il faut, et il bénéficie de l’appui de tous les Congolais avec un parti où nous tendons au-

Il a indiqué que l’option de la candidature de Moïse Katumbi n’est pas exclue au niveau de son parti politique. « Pour que Moïse Katumbi soit candidat, il faut tout simplement que la convention nationale se prononce là-dessus. (...) Je pense que si nous nous réu-

comme candidat au poste de président de la République. Et c’est une action que nous ne sommes pas en train d’exclure », a-t-il expliqué.

Rappelons que la Centrale électorale venait de publier, le week-end dernier, le calendrier électoral pour le processus en cours. Ce planning

« le Congolais le plus crédible pour relever les défis économiques, sociaux et sécuritaires qui prévalent au pays », ajoutant: « D’ailleurs, Moïse Katumbi, c’est le Congolais le plus crédible actuellement pour relever les différents défis que nous avons au niveau du pays. Il s’agit des défis du social, sécuritaire, économique, etc... C’est lui l’homme qu’il faut, et il bénéficie de l’appui de tous les Congolais avec un parti où nous tendons aujourd’hui à plus de 8 millions de membres. Donc nous pensons qu’il peut être le vrai candidat du peuple ».

aujourd’hui à plus de 8 millions de membres. Donc nous pensons qu’il peut être le vrai candidat du peuple ».

nissons, nous sommes en mesure de pouvoir demander au président Moïse Katumbi de pouvoir se représenter

prévoit les élections présidentielle, législatives et communales couplées au 23 décembre 2013.

Lucien Dianzenza

SOCODA

Les actionnaires revendiquent la tenue imminente des assemblées générales

Joignant l’acte à la parole, une cinquantaine d’artistes a constitué, le 28 novembre, la délégation porteuse du courrier destiné à la ministre de la Culture, Arts et Patrimoines, sollicitant la convocation des assemblées générales « dans un délai raisonnable ».

Près de cinquante artistes ont prêté main-forte aux dix-huit signataires de la correspondance adressée à la ministre Catherine Kathungu, manifestant leur adhésion à la démarche. Tous actionnaires de la Société congolaise des droits d’auteurs et des droits voisins (Socoda-Coop-Ca), ils se sont appuyés sur l’article 342 de l’acte uniforme de l’Ohada alinéa 3 stipulant qu’«En cas d’urgence, l’assemblée générale est convoquée par l’autorité administrative compétente à la demande du quart des coopérateurs », convaincus de la nécessité d’une tenue imminente des assemblées générales.

Ce, a dit au «Courrier de Kinshasa» le percussionniste Paul Ngoie, alias Paul Le Perc, dans le but d’élucider l’affaire faisant « suite au rapport accablant émanant du directeur général révoqué attestant qu’un gros détournement a été effectué ». Coopérateur de la Socoda, il soutient avoir été autant outré que ses homologues par ce qu’ils tiennent pour « un abus de confiance manifeste au niveau du conseil d’administration qui aurait détourné près de 60% de la cagnotte des ayants droit mettant principalement en cause son président ».

La situation de crise que traverse la Socoda, au regard de



Les musiciens Adricha Tipo-Tipo, Maïka Munan, Liverpool et Blaise Bula manifestant devant le siège de la Socoda/Adiac

l’indication susmentionnée, révèle le « non-respect de la clé de répartition », mentionnée dans le courrier transmis au ministère de tutelle. S’il faut s’en tenir à la quotité, souligne Paul Le Perc, « la société a droit à 30%, dont 25 % sont alloués à l’administration et les 5% restants aux œuvres sociales tandis que le gros de la cagnotte, soit 70%, est normalement réservé aux ayants droit ». Cependant, a renseigné le percussionniste, « le rapport rendu par le directeur général montre que seulement 11% ont été reversés

à ces derniers ». De son côté, a-t-il affirmé offusqué, « la société a utilisé 89% pour son fonctionnement. C’est un bien gros détournement ! ». Et qui pis est, s’offense encore l’artiste : « Sur ces 89%, le président du conseil d’administration (PCA) aurait perçu 8% ! C’est grave ! ». C’est donc dans le légitime souci de « tirer au clair » les contours de ce drame financier que les sociétaires ont convenu de mettre la lumière sur ces zones d’ombre. « Nous avons réalisé que depuis sa création, la Socoda exerce un abus de pouvoir,

procède à des détournements alors que les auteurs ne sont jamais inquiétés », a affirmé notre source. C’est donc à cet effet, qu’« une plainte a été formulée à l’encontre du PCA afin qu’il se justifie au regard du rapport du directeur général », a dit Le Perc.

Absence d’audit externe
Excédés par la mauvaise gestion caractérisée de leurs droits dont s’est rendue coupable la Socoda, ses sociétaires lassés d’être des victimes consentantes ont convenu d’y mettre définitivement un terme. Ainsi,

a rapporté le musicien, « en attendant la suite de l’affaire déferée en justice, les ayants droit et l’ensemble des artistes ont demandé à l’autorité administrative de convoquer les assemblées générales de sorte que nous entrions en possession dudit rapport et que nous décidions de la suite ». Savoir que, a-t-il indiqué, ces réunions auraient dû se tenir avant septembre dernier. Aussi, « face au mutisme et à la passivité du Conseil de surveillance et contrôle, il n’y avait pas d’autre issue que demander l’implication de l’autorité de tutelle », a-t-il conclu.

La correspondance adressée à la ministre a énuméré huit griefs essentiels à l’endroit de la Socoda-Coop-Ca, notamment « L’absence d’audit externe ». Ce même 28 novembre, trois autres copies ont été déposées dans les minutes qui ont suivi par la délégation susmentionnée, manifestant son indignation en chantant aux instances de la Socoda incriminées, à savoir la direction générale, le conseil d’administration ainsi que le conseil de surveillance et contrôle. Cinq autres copies de la lettre sont réservées à cinq autres autorités de la République, notamment le président et le Premier ministre.

Nioni Masela

TRIBUNE LIBRE

Le risque écologique soutenable : vers une valeur durable ?

La crise écologique liée au réchauffement climatique, à la destruction de la biodiversité et à la désertification qui menace la survie de l'humanité a été au cœur de la COP 27. En cause, les limites des mesures d'adaptation, d'atténuation et mixtes qui exigent plus que jamais, la maîtrise du risque écologique soutenable (RES), défini comme le coût de la pression que les agents économiques exercent sur leur environnement pour créer de la valeur durable. La biocapacité (offre) et l'empreinte écologique (demande) en sont les variables déterminantes. La première mesure les ressources en surfaces terrestres bioproductives ou hectares globaux (hag) consommés pour produire les biens et services et absorber les déchets. La seconde comptabilise, par la méthode cadastrale, le coût des émissions des kilogrammes de dioxyde de carbone (CO2), produites directement et indirectement sur un territoire. Elle multiplie la population par la consommation par habitant et par l'intensité en ressources et en déchets.

Les données de Global Footprint Network (2022) sur 188 pays entre 1961 et 2021 montrent que l'empreinte écologique mondiale est en nette évolution en passant de 2,28 hag ou 7 Mds \$ en 1961 à 2,7 hag ou 10,3 Mds \$ en 1971 et à 2,8 hag ou 22,3 Mds \$ en 2021. Dans le même temps, la biocapacité mondiale a fortement diminué, en passant respectivement de 3,15 à 2,7 et à 1,6 hag. L'écart entre la biocapacité et l'empreinte écologique montre que l'humanité, après avoir bénéficié de 0,87 hag en 1961 avec un produit intérieur brut (PIB)/habitant de 471,54\$, a épuisé ses ressources écologiques en 1971 pour être en déficit chronique insoutenable, en passant de 0,13 hag en 1972 à 1,2 hag en 2021 pour respectivement 944,69\$ et 12 262, 93\$ de PIB/habitant.

Le RES est le rapport entre le nombre de jours d'épuisement de ressources (JE) et le budget consommé (BC) en jours durant une année. Le BC s'obtient en divisant la biocapacité par l'empreinte écologique et en multipliant le tout par 365 jours. Depuis 1972, le BC du monde est passé de 1 planète, le 29 décembre 1970, à 1,7 planète le 22 août 2020 contre 1,6 planète, le 29 juillet 2021. Le recul de 3,29 semaines en 2021 par rapport à 2020 s'explique par la pandémie de la covid-19 et les mesures prises en conséquence. Quant au JE, c'est la différence entre les 365

jours d'une année civile et le BC. Au niveau mondial, le JE est passé de 2 jours en 1971 à 131 jours en 2021.

Or, le RES n'est créateur de valeur durable que lorsqu'il est inférieur ou égal à 0,30 car, à ce niveau, le dépassement du budget des ressources naturelles renouvelables est résilient. Au-delà de ce seuil, le risque n'est pas soutenable. Un RES négatif indique une réserve des ressources naturelles renouvelables.

Le RES optimal a été atteint en 1994 avec un déficit de 84 jours, inférieur au tiers du budget des ressources naturelles (281 jours) et égal à 0,298, environ 0,30 pour 4957,64\$ de PIB/habitant. Depuis lors, toutes les régions du monde sont en situation déficitaire, sauf les pays d'Europe hors Union européenne qui sont en situation créditrice avec -0,12 en 2021 contre -0,40 en 2007. L'Afrique est la seule région qui a atteint un RES de 0,27 en 2021 contre -0,22 en 2007.

La part des pays ayant des réserves diminue en passant de 36,17% du total des pays étudiés en 2013 à 27,87% en 2021. La part pays vivant à crédit est en augmentation, en passant de 63,83% en 2013 à 72, 13% en 2021. Parmi eux, ceux ayant réduit faiblement leur RES sont passés de 22% en 2013 à 14,29% en 2021 ; alors que 4,27% en 2021 contre 2,99% en 2013 ont basculé dans le groupe des pays dont la surexploitation des ressources naturelles renouvelables est devenue irréversible (Bangladesh, Gambie, Kenya, Népal, Bénin et Burundi). Les pays qui ont résorbé totalement leur déficit écologique (Botswana, Éthiopie, Géorgie, Pakistan, Ukraine, Danemark, Chili et Venezuela) ne représentent que 10,02% en 2021 contre 11,94% en 2013. Ceux ayant une surexploitation irréversible des ressources écologiques est quasiment stable, en passant de 85% en 2013 à 85,71% en 2021. Ce sont essentiellement les anciens pays industrialisés d'Europe, d'Amérique et d'Asie.

Ainsi, le RES n'est substantiel à la création de la valeur durable que s'il est conjoncturel. Il est contre-productif lorsqu'il est structurel. Dans ce dernier cas, la reconstitution des stocks de ressources renouvelables nécessite le rétablissement de la sobriété environnementale par des procédés bioénergétiques artificiels que par les limites des mesures d'adaptation, d'atténuation et mixtes.

Emmanuel Okamba, maître de conférences HDR en sciences de gestio

ENVIRONNEMENT

L'eau, puissant marqueur du changement climatique

Toutes les régions du monde ont connu des phénomènes météorologiques extrêmes liés à l'eau l'année dernière et des milliards de personnes souffrent encore d'un accès inadéquat au précieux liquide, mettent en garde les Nations unies. En Afrique, le fleuve Congo accuse un débit inférieur à la normale.

De vastes zones de la planète ont enregistré des conditions plus sèches que la normale en 2021 sous l'influence du changement climatique et du phénomène météorologique de la Nina, indique l'Organisation météorologique mondiale dans son premier rapport annuel sur l'état des ressources mondiales en eau. Ce bilan annuel vise à évaluer les effets des changements climatiques, environnementaux et sociétaux sur les ressources en eau de la Terre et aider à surveiller comme à gérer des ressources mondiales en eau douce limitées dans un contexte de demande croissante. Actuellement, 3,6 milliards de personnes sont confrontées à un accès insuffisant à l'eau au moins un mois par an. Ce chiffre devrait passer à plus de cinq milliards d'ici à 2050, selon le rapport, qui rappelle aussi qu'entre 2001 et 2018, 74% de toutes les catastrophes naturelles étaient liées à l'eau. Au regard de la moyenne hydrologique sur trente ans, de vastes régions du globe ont enregistré des conditions plus sèches que la normale en 2021. C'est le cas du Rio de la Plata, en Amérique du Sud, qui connaît une sécheresse persistante depuis 2019,

le sud et le sud-est de l'Amazonie, et des bassins d'Amérique du Nord, notamment ceux des fleuves Colorado, Missouri et Mississippi. En Afrique, le débit de fleuves tels que le Congo, le Niger, la Volta, le Nil a été inférieur à la normale en 2021. Il en est allé de même dans certaines zones de la Fédération de Russie, de l'ouest de la Sibérie et de l'Asie centrale. L'Éthiopie, le Kenya et la Somalie connaissent une grave sécheresse après plusieurs années consécutives de précipitations inférieures à la moyenne. A l'inverse, des inondations importantes ont fait de nombreuses victimes, notamment en Chine dans la province du Henan, dans le nord de l'Inde, en Europe de l'ouest et dans des pays touchés par des cyclones tropicaux, comme le Mozambique, les Philippines et l'Indonésie. Le rapport rappelle aussi que la cryosphère - glaciers, couverture neigeuse, calottes glaciaires et pergélisol - est le plus grand réservoir naturel d'eau douce au monde. Environ 1,9 milliard de personnes vivent dans des zones où l'eau est fournie par les glaciers et la fonte des neiges. Au niveau mondial, la fonte des glaciers s'est poursuivie en 2021 et s'accélérait.

D'après AFP

L'Unesco désigne onze nouvelles réserves de biosphère

L'Unesco a approuvé la désignation de onze nouvelles réserves de biosphère dans neuf pays, dont pour la première fois la Géorgie, le Tchad et la Zambie.

Deux réserves de biosphère existantes en Espagne ont également été agrandies. Le réseau mondial des réserves de biosphère compte désormais 738 sites dans 134 pays avec ces nouvelles désignations. Les 11 nouvelles réserves de biosphère

- 1- Réserve biosphère de la Sunshine Coast (Australie)
- 2- Réserve de biosphère de Douma-Rey (Cameroun)
- 3- Réserve de biosphère de Sena Oura (Tchad)
- 4- Réserve de biosphère de Dedoplistskaro (Géorgie)
- 5- Réserve de biosphère de trois rivières Alazani (Géorgie)
- 6- Réserve de biosphère de Bourabai (Kazakhstan)
- 7- Réserve de biosphère de Markakol (Kazakhstan)
- 8- Réserve de biosphère du lac Khövsgöl (Mongolie)
- 9- Réserve de Biosphère de Harrat Uwayrid (Arabie Saoudite)
- 10- Réserve de biosphère des marais de Kafué (Zambie)
- 11- Réserve de biosphère de Chimanimani (Zimbabwe)

Depuis 51 ans, l'Unesco s'efforce de concilier l'activité humaine avec la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité à travers son Programme sur l'Homme et la biosphère. Je suis ravie de voir trois nouveaux États membres se joindre cette année à ce réseau utile et puissant. Grâce à ces nouvelles désignations, les réserves de biosphères de l'Unesco couvrent désormais une surface protégée de plus 1,3 million de km² à l'échelle mondiale», a déclaré la directrice générale de l'Unesco, Audrey Azoulay. Les réserves de biosphère sont au cœur du travail de recherche et de sensibilisation de l'Unesco visant à encourager les pratiques innovantes en matière de développement durable et à favoriser la compréhension, la valorisation et la sauvegarde de l'environnement vivant par les communautés et les États membres de l'organisation.

Noël Ndong

APPROVISIONNEMENTS AGRICOLES

Une première cargaison d’engrais russes quitte les Pays-Bas pour le Malawi

Une première cargaison d’engrais donnés par des producteurs russes à des pays durement touchés par la montée de l’insécurité alimentaire a quitté, le 29 novembre, les Pays-Bas à destination du Malawi.

Un navire du Programme alimentaire mondial (PAM) avec une cargaison de 20 000 tonnes à bord va accoster au Mozambique, avec des engrais qui seront acheminés vers le Malawi, un pays enclavé. L’Organisation des Nations unies (ONU) a salué le don de 260 000 tonnes d’engrais russes stockés dans des ports et entrepôts européens. Ce qui servira à atténuer les besoins humanitaires et à prévenir des pertes de récoltes catastrophiques dans certains pays africains. « Ce sera le premier d’une série d’envois d’engrais destinés à un certain nombre d’autres pays du continent africain dans les mois à venir », a déclaré le porte-parole du secrétaire général, Stéphane Dujarric. Selon le PAM, le monde a un besoin urgent « d’efforts concertés » pour résoudre la pénurie alimentaire mondiale, qui a été exacerbée par l’invasion de l’Ukraine par la Russie. Les deux pays sont les principaux exportateurs de denrées alimentaires et d’engrais vers les pays en développement. Le chef de l’ONU, Antonio Guterres, a remercié la Rus-



Des engrais livrés dans la région du Tigré, en Ethiopie/ © FAOMichael Tewelde

« pour leur volonté de permettre cette première expédition humanitaire critique d’engrais par le PAM, pour la sécurité alimentaire mondiale ». L’ONU « poursuit d’intenses efforts diplomatiques avec toutes les parties pour garantir les exportations sans entrave de denrées alimentaires et d’engrais essentiels depuis l’Ukraine et la Fédération de Russie, exemptés des régimes de sanctions, vers les marchés mondiaux »

sie, le Malawi et les Pays-Bas, en étroite coordination avec l’Union européenne « pour leur volonté de permettre cette première expédition humanitaire critique d’engrais par le PAM, pour la sécurité alimentaire mon-

diale ». L’ONU « poursuit d’intenses efforts diplomatiques avec toutes les parties pour garantir les exportations sans entrave de denrées alimentaires et d’engrais essentiels depuis l’Ukraine et la Fédération

de Russie, exemptés des régimes de sanctions, vers les marchés mondiaux », a révélé le porte-parole. Environ 50% de la population mondiale dépend de produits agricoles qui impliquent des engrais. Depuis 2019, les prix

ont grimpé d’environ 250%, entraînant l’arrêt de la production de nombreux agriculteurs. C’est le cas des engrais à base d’azote. Les pénuries de cette année pourraient entraîner une perte de production l’année prochaine de l’ordre de 66 millions de tonnes de cultures de base, comme le maïs, le riz et le blé, un approvisionnement suffisant pour nourrir 3,6 milliards de personnes, près de la moitié de l’humanité, pendant un mois. « La reconnexion des marchés des engrais est une étape cruciale pour assurer la sécurité alimentaire mondiale d’ici à 2023 et les Nations unies continueront de tout mettre en œuvre, avec toutes les parties, pour atteindre cet objectif », a précisé Stéphane Dujarric. Selon les projections, jusqu’à 222 millions de personnes seront confrontées à une insécurité alimentaire aiguë cette année et de multiples famines se profilent. La situation dans la Corne de l’Afrique est particulièrement préoccupante, avec des millions de vies en danger. Noël Ndong

MALI

La Cédéao fait le point sur la transition

L’ancien président du Nigeria, Goodluck Jonathan, médiateur pour le Mali, est arrivé le 29 novembre à Bamako pour faire le point sur le processus de transition dans ce pays avec le président de la transition, le colonel Assimi Goïta, et les membres de son gouvernement.

Au cours de son séjour à Bamako, le médiateur de la Communauté économique des états de l’Afrique de l’Ouest (Cédéao) pour le Mali, Goodluck Jonathan, a eu une importante séance de travail avec des membres du gouvernement. La partie malienne lui a expliqué l’évolution de la transition et sa volonté de respecter les vingt-quatre mois qui doivent déboucher sur une élection présidentielle libre et transparente. « Nous sommes d’accord qu’il y a eu des efforts », a reconnu devant la presse Goodluck Jonathan. Mais il a tout de suite ajouté, sans donner des détails, qu’il y a des domaines dans lesquels le gouvernement malien doit travailler

d’arrache-pied afin de respecter ses engagements. Au-delà du dossier de la transition malienne, l’affaire des quarante-six militaires ivoiriens détenus à Bamako depuis le 10 juillet a été également évoquée. La visite du médiateur de la Cédéao intervient en prélude au sommet des chefs d’Etat de cette communauté prévu le 4 décembre à Abuja, au Nigeria. Signalons qu’une cinquantaine de partis politiques maliens a publié, le week-end dernier, une déclaration dans laquelle il est fait état des inquiétudes d’un éventuel glissement du programme présenté à la Cédéao pour un retour à l’ordre constitutionnel.

FINANCE

L’UE débloque 96 millions d’euros pour l’Afrique de l’ouest

L’Union européenne a débloqué 96 millions d’euros pour l’Afrique de l’ouest, dont 10 millions iront à la Côte d’Ivoire pour renforcer sa résilience et ses capacités de production alimentaire locale, suite à la crise en Ukraine.

L’annonce a été faite à Abidjan, par l’ambassadrice de l’Union européenne, Francesca Di Mauro, au cours de la 6e session du dialogue de partenariat entre la Côte d’Ivoire et l’UE, qui est un accord de commerce et de développement garantissant à la Côte d’Ivoire le libre accès au marché européen. Francesca Di Mauro a rappelé les conséquences de la guerre en Ukraine, en particulier la hausse des cours des matières premières et ses effets inflationnistes sur l’ensemble des économies. « Nous travaillons main dans la main avec nos partenaires concernés. L’Union européenne a ainsi débloqué 96 millions d’euros pour l’Afrique de l’ouest, dont 10 millions iront à la Côte d’Ivoire pour renforcer sa résilience et ses capacités de production alimentaire locale », a-t-elle déclaré. Elle a assuré, en outre, vouloir travailler avec le gouvernement ivoirien et les organisations du secteur privé, pour améliorer le climat des affaires, créer de nouveaux emplois et élargir l’assiette de revenus pour la Côte d’Ivoire. « Un autre chantier sur lequel nous avons beaucoup œuvré ensemble ces derniers mois, et allons continuer de le faire, est celui de la durabilité dans les grandes chaînes de valeurs, notamment le cacao. Ce sont plusieurs centaines de millions d’euros qui seront consacrés par la Team Europe au cours des prochaines années à accompagner la stratégie cacao durable portée par le gouvernement », a souligné l’ambassadrice de l’Union européenne. Un nouveau cycle électoral s’ouvre en Côte d’Ivoire, l’Union européenne « sera attentive à ce que les propositions d’amélioration du cadre électoral ayant fait consensus entre les acteurs politiques puissent être mises en œuvre, et que la Communauté des Etats indépendants puisse opérer en bénéficiant de la confiance des formations politiques et de la société civile », a-t-elle déclaré. N.Nd.

UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ADRESSER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

www.lesdepechesdebrazzaville.fr

JUSTICE

Des magistrats véreux dans le viseur du Conseil supérieur de la magistrature

Le Conseil supérieur de la magistrature va-t-il sceller le sort de certains magistrats jugés « véreux » ? Le 28 novembre, le président de la République, Denis Sassou N’Guesso, a annoncé la tenue de la prochaine session de cette instance.

Attendue de longue date, la prochaine session du Conseil supérieur de la magistrature examinera, entre autres, le rapport de la commission de discipline des magistrats qui s’était réunie les 2 et 3 décembre 2021 et les 19 et 20 avril 2022 à Brazzaville, sous l’autorité de son président, Henri Bouka. Au total, vingt magistrats étaient entendus. Il leur était reproché le manquement au devoir d’honneur, de dignité et de cas de délicatesse. Ainsi, des sanctions prononcées au cours de ces deux rencontres seront soumises à l’approbation du Conseil supérieur de la magistrature. « Une fois les magistrats incriminés entendus, le rapport sera fait au Conseil qui prononcera des sanctions s’il y a lieu », expliquait Sylvain Lekaka, membre du Conseil supérieur de la magistrature. Le statut de la magistrature prévoit des sanctions qui sont étagées, allant de la réprimande avec inscription au dossier à la révocation en passant par la ré-

trogradation et le déplacement d’office. Instance chargée de prendre des sanctions contre des magistrats véreux, le Conseil supérieur de la magistrature a tenu sa dernière réunion le 20 février 2018. L’une des décisions de cette grand-messe avait été la révocation de sept magistrats pour fautes et manquements graves. « Si quelqu’un est révoqué, c’est qu’on a jugé qu’il n’est pas digne de continuer à être magistrat. C’est la sanction suprême », poursuivait Sylvain Lekaka, enseignant à la Faculté de droit de l’Université Marien-Ngouabi de Brazzaville. Comme en 2021 devant le Parlement réuni en congrès, le chef de l’Etat n’a pas ménagé les hommes censés dire le droit dans le pays face à toute attitude rétrograde, de nature à décourager les investisseurs. « J’exhorte également notre justice à un réel réajustement des comportements, des attitudes et des pratiques des personnels en charge de dire le droit au nom du peuple congo-

lais. L’intensification de la lutte contre la corruption, la fraude et la concussion, à travers la consolidation de la bonne gouvernance au sein de l’appareil étatique en général et judiciaire en particulier; reste l’un des leviers majeurs de notre action pour rassurer nos partenaires », a rappelé le président du Conseil supérieur de la magistrature. Déjà en 2021, le président de la République avait relevé certaines pratiques contraires à l’éthique et susceptibles d’entamer la crédibilité des cours et tribunaux. « La tenue de la prochaine session du Conseil supérieur de la magistrature offrira l’occasion de mettre un coup d’arrêt à ces pratiques qui risquent de ruiner des pans entiers de l’économie nationale. Il reviendra au gouvernement de poursuivre cette œuvre de redressement des mentalités par des conseils de discipline et des sanctions exemplaires à l’endroit des fonctionnaires indisciplinés », a conclu Denis Sassou N’Guesso.

Parfait Wilfried Douniama

CONGO-CUBA

Le PCT et le Parti communiste cubain décidés de redynamiser leurs relations

L’ambassadeur de Cuba au Congo, José Garcia Antonio Gonzalez, membre du Parti communiste cubain (PCC), dont le mandat s’est achevé, a échangé le 29 novembre à Brazzaville avec le secrétaire général du Parti congolais du travail (PCT), Pierre Moussa. Les deux hommes politiques ont émis le vœu de renforcer les liens de coopération entre leurs formations politiques au pouvoir. L’ambassadeur de Cuba est allé dire au revoir aux dirigeants du PCT, après quatre années passées au Congo. A cet effet, lui et le secrétaire général du PCT ont passé en revue la coopération politique entre leurs partis respectifs, des formations au pouvoir au Congo et à Cuba. Pierre Moussa et José Garcia Antonio Gonzalez ont ainsi décidé de renforcer les liens de coopération en vue de porter plus haut l’étendard des relations politiques entre le PCT et le PCC. Une façon pour les deux formations politiques de donner un coup d’accélérateur à la coopération globale entre les deux pays, conclue depuis l’année 1969. « Je suis venu dire au revoir au secrétaire général du PCT et à nos amis de ce parti qui ont milité avec nous dans le communisme. Il s’est agi de les rassurer que la collaboration entre les deux partis politiques se poursuivra même à distance. Parce que c’est grâce à celle-ci que nous avons obtenu des résultats probants », a souligné José Garcia Antonio Gonzalez. S’exprimant sur le volet formation des médecins congolais dans son pays, le diplomate cubain a salué l’initiative qu’il considère comme la première du projet. Il a, cependant, souhaité que Cuba élargisse cette formation aux spécialités en vue de garantir un cycle complet dans les hôpitaux. L’ambassadeur de Cuba qui dit rentrer avec le sentiment d’une mission diplomatique bien accomplie a, par ailleurs, témoigné l’hospitalité du peuple congolais.

Firmin Oyé

VISITEZ

LE MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

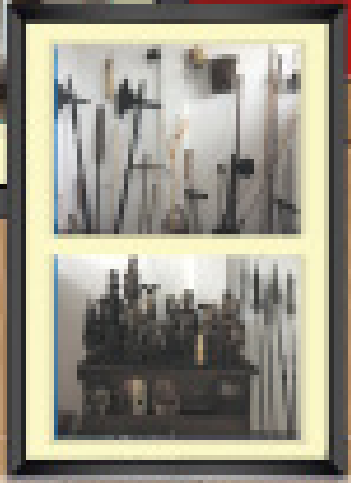
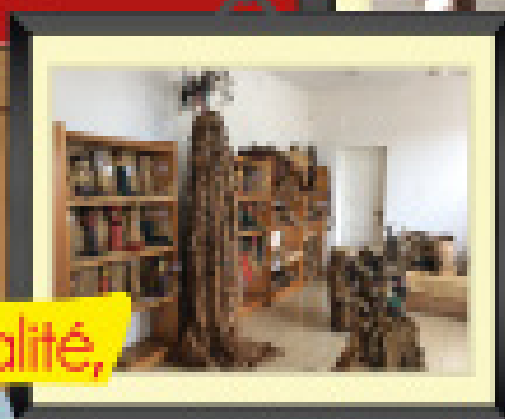
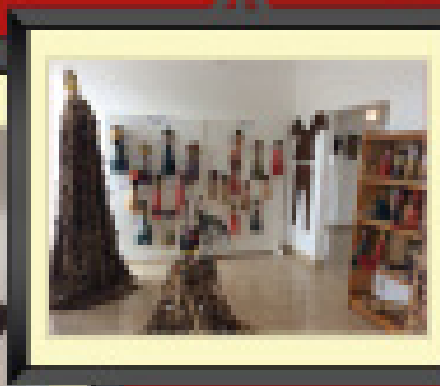
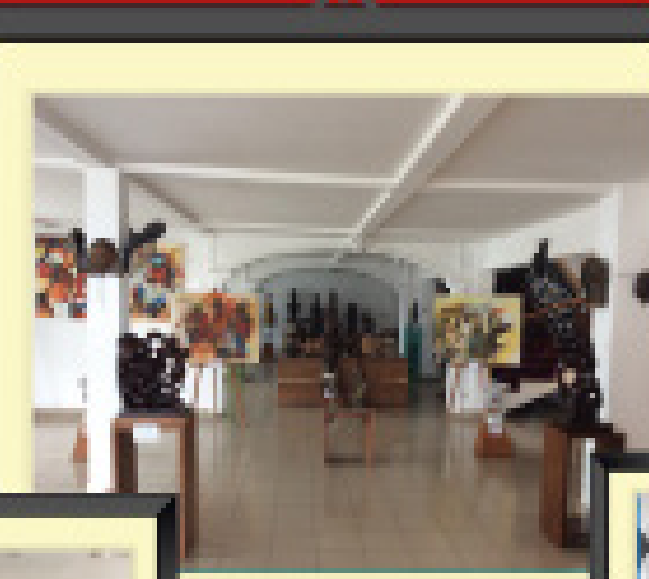
Expositions et projections

SCULPTURES PEINTURES CÉRAMIQUES MUSIQUE

L'art dans sa Généralité, de la Tradition à la Modernité

Musée du Bassin du Congo

galeria CONGO



Situé sur 84 Boulevard Denis Sassou Nguesso Immeuble les manguiers (Mpiro) dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

PRÉVISIONS DE CROISSANCE

La reprise économique se confirme

La Banque centrale table sur un taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) de 2,8% en 2022, contre une récession (-1,4%) en 2021. Ce rebond de la croissance est attribué principalement à la dynamique du secteur hors pétrole de 3,2%, qui bénéficierait du regain de la demande.

Réuni sous la présidence du ministre de l'Économie et des Finances, Jean-Baptiste Ondaye, le 29 novembre à Brazzaville, le Comité national économique et financier (Cnef) a noté une reprise économique cette année, grâce notamment à des activités hors pétrole. Le secteur pétrolier est demeuré quasi-stable à 0,8 %, malgré l'amélioration des cours mondiaux.

La reprise de la croissance positive en République du Congo pourrait être marquée par une poussée de l'inflation. Le Cnef a également noté une pression inflationniste de 3,5% au rythme annuel, en raison de la hausse des prix des produits alimentaires importés. Selon les données officielles du gouvernement, l'inflation se situerait en



Les membres du Cnef/Adiac

2023 à 3% et y demeurerait jusqu'en 2024. Le rebond de la croissance est surtout marqué par le bon état de santé du système bancaire, qui a enregistré une légère hausse de 0,3% des crédits bruts à l'économie, soit 1 417,1 milliards FCFA, et un repli de 2,4% des créances en souffrance à 271,1 milliards FCFA. Le marché des valeurs

du trésor, quant à lui, affiche un encours de 1 277 milliards FCFA à fin septembre 2022, soit une hausse de 29,71% en glissement annuel. Cet encours est constitué essentiellement des Obligations du trésor assimilables (87,33%). En matière de gestion de la dette, le gouvernement a procédé au paiement des créances, réduisant le volume à 64,9% du PIB, contre 103,6% du PIB l'an dernier. La gestion de la dette devra davantage s'améliorer, après la tenue en février prochain de la deuxième revue du programme avec le Fonds monétaire international (FMI). Le conseil d'administration du FMI va évaluer les progrès réalisés par le gouvernement congolais dans la mise en œuvre du programme quinquennal.

Fiacre Kombo

AGROFORESTERIE

Plus de 40 000 hectares concédés à la société italienne Renco Green

La société bénéficiaire va investir 53 milliards FCFA sur une superficie de 40 050 hectares dans les localités de Mbé, Ngabé et Inoni, dans le département du Pool. Elle entend y créer un puits carbone, à travers les plantations.



Photo de famille des deux parties après la signature du bail/Adiac

Le contrat de bail emphytéotique a été signé, le 29 novembre à Brazzaville, pour le compte de l'État congolais par le ministre des Affaires foncières, du Domaine public chargé des Relations avec le Parlement, Pierre Mabiala, et la ministre de l'Économie forestière, Rosalie Matondo. La société Renco Green a été représentée par son président directeur général, Dr Giovanni Rubini. La concession pour une durée initiale de trente

ans comprend deux blocs : le premier est situé à cheval entre Mbé et Ngabé sur une superficie de 24 201 ha, et le second est situé à Inoni Plateau, couvrant 17 764 ha. L'espace mis en concession regorge des forêts incluses, avec 1000 ha d'îlots forestiers pour le bloc d'Inoni et 1040 ha d'îlots forestiers pour le bloc de Mbé-Ngabé. Le projet Jardin carbone (Jaca Mbé) s'inscrit dans le cadre du Programme national d'afforestation et

de reboisement (Pronar), dont l'objectif principal est d'activer le processus de captage du carbone. D'après le coordonnateur du Pronar, François Mankessi, les deux blocs concédés sont caractérisés par la présence de plusieurs parcelles de 2 000 hectares de forêt dégradée par l'activité anthropique, qui feront l'objet d'une régénération et d'une expansion. Plusieurs zones ont été réservées à l'intérieur du site aux communautés

locales pour les activités agricoles nécessaires à la subsistance des habitants. La société Renco Green s'est alors engagée, sur fonds propres, à investir dans la lutte contre le changement climatique, par la mise en place des plantations forestières industrielles à base d'Acacia. La compagnie présente au Congo depuis 1999 mettra sa longue expérience au service du développement durable, a assuré son président directeur général, Dr Giovanni Rubini. Le projet Jaca Mbé permettra à terme la création de 250 emplois directs et également la dynamique locale, s'est réjouie la ministre de l'Économie forestière, Rosalie Matondo. Il contribuera à la lutte contre le changement climatique, la bonne gouvernance forestière et la croissance, par le commerce du bois, du carbone, de l'énergie, etc.

« L'attribution de ces

terres à nos partenaires, dans le cadre du bail emphytéotique qui vient d'être signé, est la suite d'un travail conjoint et efficace mené sous l'autorité du ministre d'Etat en charge des Affaires foncières... Nous avons également mené des consultations préalables, depuis 2019, avec les familles propriétaires coutumières des terres afin de recueillir leur consentement libre informé préalable. Je salue l'engagement personnel de sa majesté Makoko et de sa majesté la reine Ngalifourou, pour leur adhésion immédiate au projet », a indiqué Rosalie Matondo.

Les travaux devraient démarrer fin 2023 dans le premier bloc et le développement des activités sur le terrain sera achevé en 2031. Par contre, la finition des activités, également sur le deuxième bloc, est prévue en 2036.

F.K.

DROITS HUMAINS

La société civile plaide pour la promotion des droits des enfants

Pour célébrer, en différé, la convention internationale des droits de l'enfant, le Conseil consultatif de la société civile et des organisations non gouvernementales a organisé une journée de plaidoyer, le 29 novembre à Brazzaville, sous l'égide de la ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, Irène Mboukou-Kimbatsa.

« Notre rencontre de ce jour porte sur les enfants dont le souci vise à favoriser leur épanouissement harmonieux », a fait savoir le secrétaire permanent du Conseil consultatif de la société civile et des organisations non gouvernementales, Céphas Germain Ewangi, évoquant la portée de la journée de plaidoyer en faveur de la promotion des droits des enfants. Il s'agit notamment du droit à la santé, à l'éducation... Les élèves venus de plusieurs établissements scolaires de Brazzaville ont pris part à cette journée de plaidoyer pour connaître leurs droits. Pour sa part, la ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, Irène



La société civile plaidant pour la promotion des droits des enfants

Mboukou-Kimbatsa, a souligné que la promotion et la défense des droits des enfants nécessitent l'impli-

cation de tous. Ainsi, elle a salué l'initiative du Conseil consultatif de la société civile et des organisations non gou-

vernementales ainsi que des fondations à accroître davantage leurs engagements pour promouvoir et défendre les droits des enfants. « Pour notre gouverne, la diversité et l'inclusion puisent leurs fondements dans les principes généraux de la Convention pour les droits des enfants qui met

en exergue le principe de non discrimination pour lequel nous devons tous nous battre pour en faire une réalité sociale. Aucune énergie ne doit être de trop pour faire avancer la cause des enfants », a déclaré la ministre.

Le représentant adjoint du Fonds des Nations unies pour l'enfance, Andrés Lopez, a fait savoir que cette agence onusienne qui accompagne le Congo dans ce combat va continuer à tout mettre en œuvre pour promouvoir les droits des enfants dans le pays, conformément aux instruments juridiques nationaux et internationaux.

Il convient de rappeler que la Convention relative aux droits des enfants a été adoptée par les Nations unies le 20 novembre 1989. La célébration de cette année est donc la trente-troisième du genre.

Rominique Makaya

« Pour notre gouverne, la diversité et l'inclusion puisent leurs fondements dans les principes généraux de la Convention pour les droits des enfants qui met en exergue le principe de non discrimination pour lequel nous devons tous nous battre pour en faire une réalité sociale. Aucune énergie ne doit être de trop pour faire avancer la cause des enfants »

RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS

Valencia Iloki Engambé prend ses fonctions en qualité de directrice

La nouvelle directrice générale de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP), Valencia Iloki Engambé, s'est engagée, le 29 novembre à Brazzaville, au terme de la passation de service avec le directeur sortant, David Martin Obambi, à mener des investigations minutieuses et à prononcer des sanctions.

Nommée par décret du président de la République et installée dans ses fonctions par Simplicie Mounianga, directeur de cabinet du ministre du Contrôle d'Etat, de la Qualité du service public et de la Lutte contre les antivaleurs, la nouvelle directrice générale de l'ARMP s'attèlera à la sensibilisation de la population aux missions de l'institution et au système de gestion dont elle a la charge.

« Je mesure à l'instant le poids du sacerdoce car la régulation des marchés publics, dans certains pays, est un des principaux indicateurs sûrs d'évaluation de la bonne gouvernance politique et économique. Elle est un outil efficace de lutte contre les antivaleurs, de la corruption et d'autres infractions assimilées dont le contrôle constitue un



Valencia Iloki Engambé, Simplicie Mounianga et David Martin Obambi/Adiac

« Je mesure à l'instant le poids du sacerdoce car la régulation des marchés publics, dans certains pays, est un des principaux indicateurs sûrs d'évaluation de la bonne gouvernance politique et économique. Elle est un outil efficace de lutte contre les antivaleurs, de la corruption et d'autres infractions assimilées dont le contrôle constitue un des facteurs d'attractivité des investissements directs étrangers »

des facteurs d'attractivité des investissements directs étrangers », a indiqué Valencia Iloki Engambé. L'ARMP, a-t-elle dit, compte également mener des actions de collaboration avec les autres institutions républicaines.

Le directeur sortant a travaillé pendant onze années et a dit avoir assaini à la Caisse nationale de sécurité sociale les comptes de l'ARMP.

La nouvelle directrice générale, s'appuyant sur les propos du président de la République, Denis Sassou N'Guesso, lors de son message sur l'état de la nation devant le Parlement réuni en congrès, le 28 no-

vembre dernier, a insisté en relevant que « l'intensification de la lutte contre la corruption, la fraude, la concussion, à travers la consolidation de la bonne gouvernance au sein de l'appareil étatique en général et judiciaire en particulier, reste l'un des leviers majeurs de notre action pour assurer nos partenaires ».

Pour renouveler et rechercher le perfectionnement optimal de l'ARMP, Valencia Iloki Engambé a déclaré : « Plusieurs actions méritent d'être menées : sensibiliser la population au système de gestion des marchés publics, ensuite procéder à des investigations minutieuses sur les actes de violation de la réglementation relative aux marchés publics et prononcer des sanctions contre les auteurs d'actes répréhensibles ».

Fortuné Ibara

FONCTION PUBLIQUE

Vers l'enrôlement biométrique des agents civils de l'Etat

Le gouvernement organise, avec l'appui du groupe de la Banque mondiale, une opération d'enrôlement biométrique des agents civils de l'Etat et des enseignants volontaires et communautaires du ministère en charge de l'Enseignement primaire et secondaire.

Le but de l'opération d'enrôlement biométrique qui se déroulera sur l'ensemble du territoire national et dans les représentations diplomatiques à l'étranger, à travers le projet NIU, est de fiabiliser le fichier issu du recensement physique des agents civils de l'Etat de 2016 et celui des enseignants volontaires et communautaires du ministère de l'Enseignement préscolaire, primaire et secondaire (MEPPSA).

« L'opération d'enrôlement biométrique des agents civils de l'Etat et des enseignants volontaires et communautaires du MEPPSA qui sera lancée dans les tout prochains jours, pour ce qui est de la première phase de Brazzaville, est l'étape ultime dont dépend la maîtrise des effectifs de la Fonction publique et, par conséquent, celle de la masse salariale », a rappelé le directeur de cabinet du ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale, Christian Aboké Ndza.



Les participants Adiac

En effet, prélude au lancement sous peu de cette opération, les cadres et agents des ministères en charge de la Fonction publique, des Finances et celui de l'Enseignement primaire et secondaire sont en formation depuis le 29 novembre à Brazzaville. Ils passeront en revue, pendant quatre jours, les procédures administratives et techniques d'enrôlement biométrique et suivront des présentations et travaux techniques en at-

liers. Une façon de donner aux uns et aux autres l'occasion d'aller au plus près des choses avec des simulations réelles de l'ensemble des procédures. Au regard de l'ampleur de la tâche, caractère sensible et déterminant de l'opération, le directeur de cabinet a invité les futurs agents recenseurs à une attention soutenue et à un sens de responsabilité afin, a-t-il dit, de mieux cerner les enjeux, les process et les

processus entourant et encadrant l'opération d'enrôlement biométrique. « Je nous invite à une participation plus active car le succès de cette opération tant attendue en dépend. Vos contributions avisées sont donc attendues afin d'améliorer le dispositif, tout en privilégiant le bénéfice qu'en tireront aussi bien l'administration publique que les usagers du service public, de l'opération d'enrôlement

biométrique », a conclu le directeur de cabinet. Estimé à 71 548 lors du lancement du recensement en octobre 2016, le nombre d'agents civils de l'Etat était chiffré à 64 157 après l'opération. Avec les départs massifs à la retraite pour une moyenne annuelle de trois mille agents, cet effectif était revu à la baisse et au fur et à mesure, se situant à 54 310 agents au 2 janvier 2021. Un chiffre qui ne prenait pas en compte le recrutement opéré en 2019 et ceux des années 2020 et 2021 dont les effectifs n'ont pas encore intégré la base de données du ministère en charge de la Fonction publique. Outre la fiabilité du fichier et la maîtrise de la masse salariale, l'enrôlement biométrique permettra spécifiquement de répartir les agents par grade, par structure, département, âge et sexe. Les autres avantages étant une gestion prévisionnelle des effectifs; favoriser la bonne gestion des carrières administratives. Parfait Wilfried Douniama

BIODIVERSITÉ

Les Etats-Unis apportent dix milliards FCFA pour en assurer la conservation

La ministre de l'Economie forestière, Rosalie Matondo, a lancé le 29 novembre à Brazzaville le projet de Promotion des petites et moyennes entreprises pour l'amélioration du bien-être social, afin de réduire la surexploitation des animaux sauvages et la destruction des forêts en République du Congo (Ceerc).

Financé par le gouvernement américain via l'Agence des Etats unis pour le développement international (Usaid), pour une durée de cinq ans, le Ceerc vise à promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises communautaires qui proposent des produits et services respectueux de l'environnement. Il a également pour ambition de donner les moyens aux ménages et communautés les plus vulnérables de trouver des sources de revenus tout en respectant les mesures mises en place pour assurer la protection de la faune sauvage et des forêts. « L'engagement du gouvernement américain de nous soutenir; à travers ce projet, contribue à la mise en œuvre du programme de société du gouvernement congolais décliné à travers le Plan national de développement 2022-

2026 », a indiqué la ministre de l'Economie forestière. Intervenant, l'ambassadeur des Etats-Unis en République du Congo, Eugene Young, a relevé que les gouvernements américain et congolais avaient identifié les investissements nécessaires pour soutenir l'orientation de la République du Congo vers l'économie verte et, le Ceerc en était la preuve. Pendant cinq ans, le projet mettra en place un fonds de micro-subvention d'un montant d'1 580 000 000 millions FCFA. Ce montant donnera la possibilité aux entreprises locales et producteurs agricoles de contribuer à ces objectifs de développement, a précisé le directeur régional de Usaid, John Dunlop, chargé de l'exécution du projet. Les zones d'intervention de ce projet concernent les communautés autour des parcs nationaux d'Odzala-Kokoua et



La photo de famille au terme de l'activité

Conkouati-Douli et les alentours, les concessions forestières UFA Ngombé et Mimbéli-Ibenga, ainsi que la réserve communautaire du Lac Télé puis celle de chasse de la Léfini et de la réserve de gorilles de Lesio Louna. Notons que ce projet travaille-

ra aussi à appuyer les petites entreprises de production des produits et services écotouristiques. Un appui qui s'inscrit dans la continuité de la stratégie de valorisation des aires protégées à travers l'écotourisme en cours de finalisation par l'Agence congolaise de la

faune et des aires protégées. Rappelons qu'à travers Usaid, le gouvernement américain finance quatre initiatives majeures en République du Congo, pour un financement total d'environ 34 milliards FCFA. Lopelle Mboussa Gassia

ENVIRONNEMENT

La décennie de l'afforestation sera lancée à Brazzaville en février 2023

L'annonce a été faite au cours de l'échange entre la ministre de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo, Arlette Soudan-Nonault, et le nouveau représentant résident du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) en République du Congo, Opia Mensah Kumah. Au centre de leur entretien, la décennie de l'afforestation.

Le principal sujet abordé lors de la séance de travail entre les deux personnalités a été la décennie de l'afforestation annoncée par le chef de l'Etat congolais, Denis Sassou N'Guesso, lors de la COP27 à Sharm-el Sheikh, en Egypte. Cette décennie de l'afforestation sera officiellement lancée à Brazzaville en février prochain, avec la participation des trois bassins forestiers de la planète, à savoir le Bassin du Congo, l'Amazonie et le Bassin du Bornéo Mékong. A sa sortie d'audience, le représentant résident du Pnud s'est dit très heureux d'être reçu par la ministre en charge des questions environnementales, avant d'évoquer les trois points abor-

dés, dont le principal demeure le lancement de la décennie de l'afforestation. Nos échanges ont été centrés autour de la nécessité de la construction de la capacité de l'unité environnementale. « Nous avons aussi évoqué les besoins et les opportunités dans le domaine de l'environnement, le changement climatique, mais aussi les questions du financement. Enfin, la problématique du lancement de la décennie de l'afforestation a été au centre de nos discussions », a déclaré Opia Mensah Kumah. Total Energies Ep entend accompagner le Congo dans sa transition énergétique



Le représentant résident du Pnud répondant aux questions de la presse./DR

« Nous avons échangé sur les quarante-et-un projets dans le cadre du Fonds bleu pour le Bassin du Congo. Sur ces différents projets, on est prêt à apporter notre expertise et voir dans quelle manière cela peut s'inscrire dans le cadre de l'action globale de Total Energies. Nous sommes également prêts à avancer main dans la main avec la République du Congo pour l'accompagner en cette transition écologique. Nous avons évoqué aussi notre action dans le domaine de la compensation carbone avec le projet de reforestation »

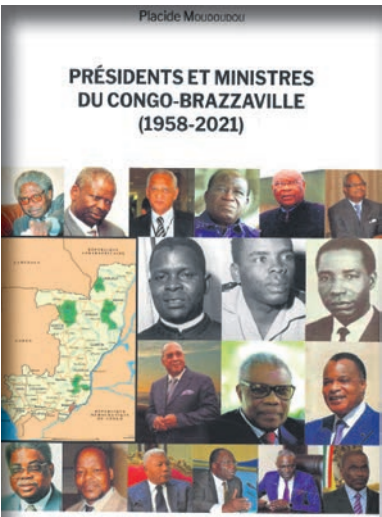
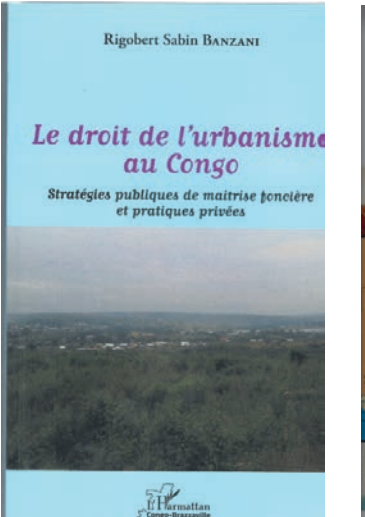
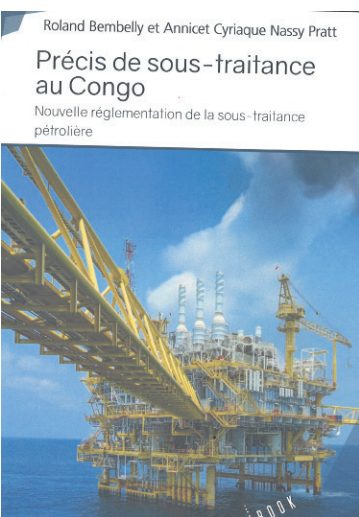
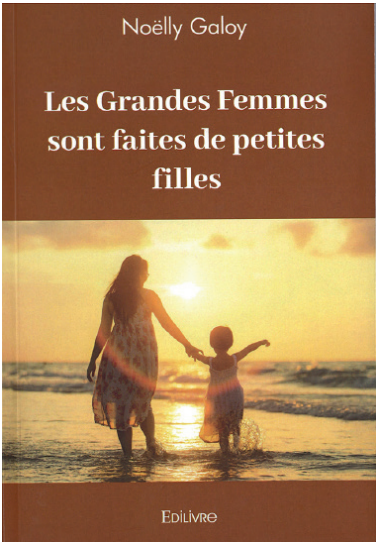
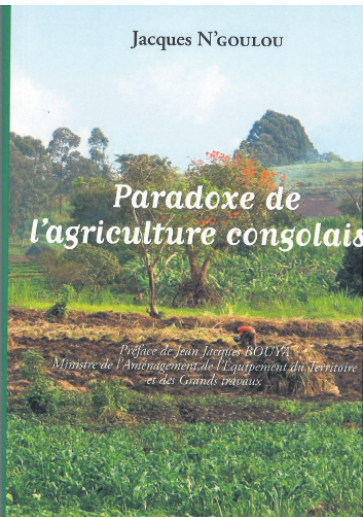
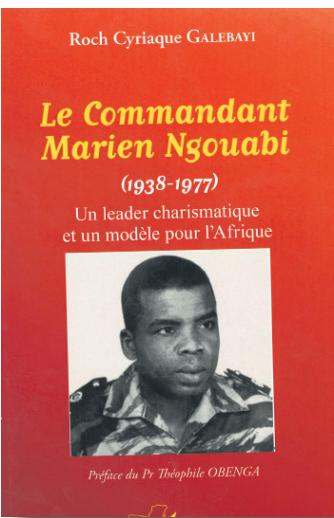
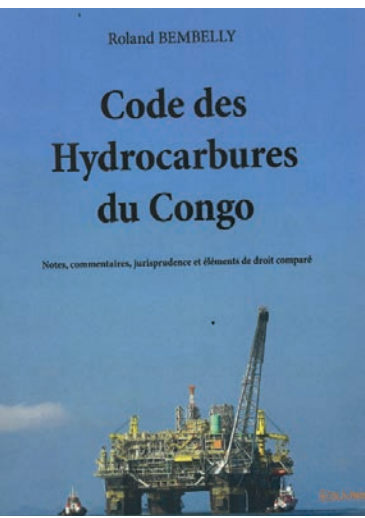
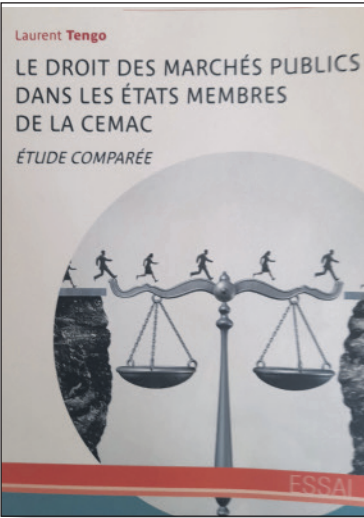
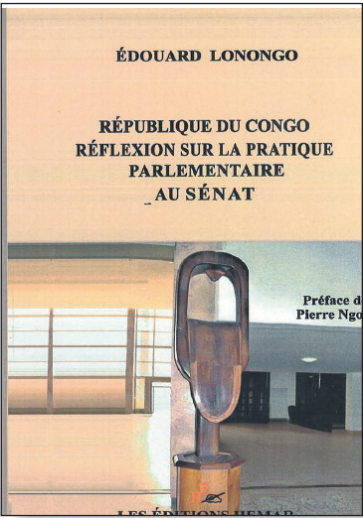
Auparavant, la ministre de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo a échangé avec le directeur général de Total Energies Ep Congo, Nicolas Wawresky. Cette compagnie multi-énergies mondiale de production et de fourniture d'énergie, basée en République du Congo depuis 1969, entend l'accompagner

dans sa transition énergétique, a indiqué son directeur général à sa sortie d'audience. En effet, Total Energies soutient les objectifs de l'Accord de Paris, appelant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le contexte du développement durable, notamment par le financement des projets. « Nous avons échangé sur les quarante-et-un projets dans le cadre du Fonds bleu pour le Bassin du Congo. Sur ces différents projets, on est prêt à apporter notre expertise et voir dans quelle manière cela peut s'inscrire dans le cadre de l'action globale de Total Energies. Nous sommes également prêts à avancer main dans la main avec la République du Congo pour l'accompagner en cette transition écologique. Nous avons évoqué aussi notre action dans le domaine de la compensation carbone avec le projet de reforestation », a souligné le directeur général de Total Energies Ep Congo.

Guillaume Ondze



EN VENTE



MONDIAL 2022

Le Sénégal l'a bien mérité

Vingt ans après, le Sénégal retrouve les 1/8 de finale de la Coupe du monde grâce à sa victoire maîtrisée footballistiquement et émotionnellement sur l'Équateur (2-1), mardi au stade al-Khalifa de Doha.

En reprenant l'avantage juste après l'égalisation équatorienne, par Kalidou Koulibaly (70e), les Lions ont effacé beaucoup de mauvais souvenirs d'un seul coup.

Oubliée l'élimination au Mondial 2018 au nombre de carton jaune, au profit du Japon, pour un but de Youri Mina à un quart d'heure de la fin du match contre la Colombie (1-0), un autre adversaire sud-américain. Effacée l'absence de la méga star Sadio Mané, blessée avant le tournoi. Son remplaçant pour allumer les mèches, Ismaila Sarr, a assumé son rôle, provoquant et transformant le penalty de l'ouverture du score (44e s.p.).

Le joueur de Watford a frappé «à la Neymar», une course à petits pas et un contre-pied imparable, au ras du poteau. Il avait été coupé dans sa course par Piero Hincapié, conduisant le Français Clément Turpin à siffler.

A la mémoire de Bouba Diop

Honorée la mémoire de Pape Bouba Diop, un des héros de l'épopée de 2002, où il avait marqué trois buts sur la route menant jusqu'aux quarts de finale.

Mort le 29 novembre 2020 à l'âge de 40 ans, «Bouba», buteur au match d'ouverture contre la France il y a vingt ans, était présent dans les discours de veille de match. Le capitaine Kalidou Koulibaly avait écrit le N.19 du géant de Rufisque

(il mesurait 1,95 m) sur son brassard. «On rend hommage à Bouba Diop, une figure du football sénégalais, aujourd'hui on avait une pensée pour lui», a lancé Pape Gueye, intraitable au milieu.

Les Lions affronteront le vainqueur du groupe B, l'Angleterre, qui a battu le pays de Galles (3-0), pour leur deuxième 1/8 de finale en trois participations. Ce sera dimanche (16h00).

En Corée et au Japon, ils avaient croisé et battu la Suède (2-1) avec un doublé d'Henri Camara, dont un but en or.

Le Sénégal a mérité sa victoire. Le champion d'Afrique a montré plus de maîtrise et de maturité que son adversaire. «Si on joue comme on a joué aujourd'hui, on peut espérer quelque chose dans cette compétition», a lancé Idrissa Gana Gueye.

«Élever notre niveau de jeu»

Après un départ raté contre les Pays-Bas (défaite 2-0), les Sénégalais s'étaient remis à l'endroit contre le Qatar (3-1), sans génie. Contre les Andins, ils ont joué en patrons.

«On savait qu'on pouvait élever notre niveau de jeu, c'est vrai que les premiers matches étaient difficiles, mais quand il faut répondre présent dans ces grands matches-là, je sais que je peux compter sur tout l'effectif», commente «Gana».



Kalidou Koulibaly et les Lions célèbrent le but victorieux de leur capitaine (Ozan Kose/AFP)

En revanche on n'a pas reconnu «el Tri», si séduisant contre le Qatar (2-0) et les Pays-Bas (1-1).

Gustavo Alfaro, dit la «Laitue» («Lechuga») a bien aligné son étoile, Enner Valencia, capitaine et co-meilleur buteur du tournoi avec Kylian Mbappé (3 buts), genou douloureux, mais les Andins n'ont pas beaucoup dérangé les Lions. Les Équatoriens n'égaleront pas cette année la performance de 2006, où ils avaient atteint les 1/8

de finale à leur première participation. Ils n'ont marqué que sur coup de pied arrêté, un corner repris par Moises Caicedo qui n'est pas hors-jeu puisqu'Abdou Diallo est sur la ligne avec son gardien (68e).

Mais sur l'action suivante le Sénégal est repassé devant grâce à son capitaine Koulibaly, impérial en défense, profitant d'une déviation de l'infortuné Valencia sur un coup franc tiré par Idrissa Gana Gueye. Seule mauvaise nouvelle de la soi-

rée pour le Sénégal, «Gana», averti pour un coup d'épaule au visage de Gonzalo Plata (66e), est suspendu pour les 1/8. L'ancien Parisien est «grave déçu».

Mais le quasi débutant Pathé Ciss, titulaire au milieu pour sa troisième sélection dans ce match historique pour le Sénégal, a assuré. Et Cheikhou Kouyaté sera peut-être remis. «On ne se fixe pas de limite», annonce Gana Gueye.

AFP

Le Qatar sort de «sa» Coupe du monde par la petite porte

Avec une élimination express et trois défaites en autant de matches, la dernière contre les Pays-Bas (2-0) mardi, le Qatar se retire du Mondial 2022 avec pour titre honorifique celui du pays hôte au moins bon parcours de l'histoire du tournoi.

Rentrés au vestiaire la tête basse, sans un point et avec un seul but à leur compteur contre le Sénégal (3-1), les champions d'Asie pourront au moins se consoler d'avoir progressivement retrouvé leur football, après un match d'ouverture perdu 2-0 contre l'Équateur et jugé «cauchemardesque» par la presse locale.

Moins inhibés à l'heure d'affronter les favoris néerlandais, ils ont montré des velléités intéressantes en contre-attaque, à l'image de cette frappe de loin du capitaine Hassan Al-Haydos captée par Andries Noppert (9e).

«Nous voulions être compétitifs et nous y sommes parvenus par moments», s'est satisfait le sélectionneur Félix Sanchez, préférant présenter le verre à moitié plein. Et d'assurer – en décalage avec le discours tenu avant la compétition – que les huitièmes de finale n'avaient jamais été un objectif, «seulement voir ce dont nous étions capables».

Tout au long de son court tournoi, l'Espagnol a expliqué les faiblesses de son équipe par la population restreinte du pays,



Homam Ahmed accuse le coup après l'élimination de son équipe (AFP)

avec moins de trois millions d'habitants dont à peine 15% de Qataris, sans que ce soit suffisant pour convaincre ses détracteurs de plus en plus nombreux.

«Bonne expérience»

En décalage aussi avec les excuses présentées aux supporters par le capitaine Hassan Al-Haydos à la suite de l'élimination des siens après deux matches seu-

lement, le milieu Karim Boudiaf voulait retenir mardi «une bonne expérience» pour al-Annabi (les Bordeaux).

«C'est une première Coupe du monde pour nous, on est quand même content. Ça va beaucoup nous servir pour le futur», a-t-il positif. Ses regrets tiennent surtout à la défaite inaugurale. «On savait qu'il y avait beaucoup d'attentes, on n'a pas su gérer la pression et le stress», a admis Boudiaf.

Son Mondial précocement terminé sur le plan sportif, le Qatar va désormais regarder vers la défense de son titre asiatique à domicile en 2023.

Sans Sanchez, arrivé dans l'émirat en 2006 pour former les jeunes talents et promu à la tête de l'équipe nationale en 2017, réclament la presse et des figures locales du foot depuis l'élimination. «Même si c'est lui qui a mené l'équipe à l'exploit historique en Coupe d'Asie (en 2019), cela ne veut pas dire qu'il n'a pas échoué de façon inattendue» au Mondial, a par exemple tancé le rédacteur en chef du quotidien Al-Watan.

L'ancien international Raed Yaqoub a lui aussi exigé le renvoi du sélectionneur et l'infusion de sang neuf.

«Déraisonnable»

Comme l'entraîneur Salman Hassan, tous mettent en cause la décision «déraisonnable» pour l'équipe nationale d'organiser des camps d'entraînement à huis clos six mois avant la Coupe du monde» plutôt que de continuer à évoluer dans le championnat qatari.

Payante pour la Corée du Sud, demi-finaliste en 2002, cette stratégie ne l'a pas été pour les Bordeaux. Elle a rendu plus pénible encore la révélation de leurs faiblesses au grand jour lors du match d'ouverture.

«Mon futur, c'était ce match, il n'y avait rien de prévu au-delà. Il faudra maintenant y songer», a répondu Sanchez mardi. «Une des bonnes choses avec cette équipe, c'est qu'il y a un plan à long terme qui ne dépend pas de moi ou de qui que ce soit, mais de tout le pays.»

Bref, tout ça pour ça...

AFP

CONCOURS «DANCE CHALLENGE»

Le groupe Vortex Crew monte sur le podium

La troisième édition du concours du meilleur groupe de danse urbaine dénommé « Dance Challenge » a été remportée le 27 novembre, à Pointe-Noire, par le groupe Vortex Crew au terme d’une finale qui a tenu en haleine le public de l’espace Le Métropole.

Organisé par l’agence Prescom Media, «Dance Challenge» est un concours qui met en valeur les artistes qui s’illustrent dans l’art de la danse urbaine. En face du jury ou coaches mais aussi du public, les différents groupes de danse s’expriment en trois minutes sur fond de musique urbaine saupoudrée des sonorités et rythmes locaux. Vingt-huit groupes de danse ont pris part à la phase éliminatoire lancée le 16 octobre. Les demi-finales ont eu lieu respectivement les 6 et 20 novembre. Dix groupes ont été qualifiés pour la grande finale à l’issue de laquelle devaient être sacrés le premier et deuxième groupe. En finale, dix groupes de danse urbaine ont rivalisé d’ardeur en se produisant en deux phases : la première sur le thème «Le voyage à travers les danses urbaines» et la deuxième en mettant en exergue la chanson gé-



Le groupe Vortex Crew posant avec son trophée/Adiac

nérique de « Dance Challenge ». L’originalité, l’harmonisation et la synchronisation des pas, la tenue de scène, l’occupation scénique, le respect du temps, le choix musical, la créativité... ont été les différents critères

sur lesquels le jury (coaches) composé d’Armand Boukhety, président, Nestelia Forest, Blondy Tecia, Shabazz Lanez s’est prononcé pour distinguer le groupe méritant. Les points attribués via les SMS reçus par

le comité d’organisation et aussi ceux venant de l’applaudimètre ont été également comptabilisés. Au final, c’est le groupe Vortex Crew qui a remporté le graal avec 459 points devant

The Claws Africa qui a totalisé 400 points. Sans démeriter, les groupes Révolution Crew, Number One, Kids Flash, Black Invincible, Dynastie 242, Soldat Validé, Scandale Crew ont occupé les places restantes. Vortex Crew, le vainqueur, en plus du trophée a reçu un chèque de 1 000 000 F CFA, un abonnement conseil, orientation à l’agence Prescom Media pendant un an. Il bénéficie également d’une invitation de prestation au Cabinda comme l’ont précisé les opérateurs culturels et ceux de la télévision publique angolaise (TPA Cabinda) présents à l’activité. De son côté, le groupe The claws Africa, classé deuxième, gagne aussi un trophée et un chèque de 500 000 FCFA. Les artistes musiciens Black Armany, Jojo Fly, Black Lercal ont agrémenté la soirée.

Hervé Brice Mampouya

FOOTBALL

Le week-end des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en Europe

Allemagne, 18e journée, 4e division, groupe Ouest
L’Alemania Aachen bat le Rot Weiss Oberhausen (3-1). Sans Exaucé Andzouana, absent.
Belgique, 15e journée, 2e division
Yann Mabella est entré à la 72e lors du match nul de Virton à Lierse (2-2). Le score était alors d’un but partout. Virton reste lanterne rouge.
Espagne, 17e journée, 2e division
Jordi Mboula, titulaire et remplacé à la 70e, et Santander chutent à Albacete (1-2). Dix-septième avec 18 points, le Racing ne compte plus que deux points d’avance sur la zone de relégation.
France, 13e journée, 3e division
Le Red Star bat Nancy 1-0. Titulaire, Fred Dembi était titulaire. Une belle demi-volée à l’heure de jeu, avant d’être remplacé à la 67e.
Dunkerque renverse la vapeur et s’impose 4-3 à Avranches. Remplaçant, Alain Ipiélé est entré à la 65e, alors que les Normands menaient 3-2.
Le Puy et Yannis Mbemba, titulaire dans l’axe, sont défaits à domicile par Bourg-Péronnas (0-2).
Le Paris 13 concède le nul 1-1 face à Concarneau. Jordy Kaloukadilandi était titulaire, contrairement à Eden Massouema et Randi Goteni, absents de longue date.
Luxembourg, 13e journée, 1re division
Première défaite, en trois titularisations, pour Christoffer Mafoumbi dans le championnat luxembourgeois. A l’occasion du déplacement de Differdange chez la Jeunesse d’Esch, l’international congolais a remporté un premier duel à la 18e. Plutôt tranquille jusqu’à un coup-franc à l’entrée de la surface, il s’emmêle complètement les pinceaux sur la tentative de Larrière (0-1, 70e).
Sur la trajectoire d’un ultime tir de Larrière à la 88e, il porte sa part de responsa-

bilité dans la défaite de son équipe, 7e à 6 longueurs du podium.
Dudelange l’emporte 4-2 à Kaërleng. Remplaçant, Herman Moussaki est entré en jeu à la 62e, à 3-1. Dudelange reste en tête avec 36 points, soit le double de Differdange.
Godmer Mabouba, averti à la 59e, et l’Etzella Ettelbrück prennent les trois points à Hostert (3-0). Et rattrapent ainsi leur adversaire du jour au nombre de points (11), ce qui les laisse tout le même à la 15e et avant-dernière place du classement.
L’Union Racing se fait éjecter du podium (5e avec 22 points) après sa défaite à domicile face à Pétange (0-2). Titulaire, Kablan Ngoma a été averti à la 68e.
Portugal, Coupe de la Ligue, 2e journée de la phase de groupes, poule F
Opposé à Vilafranquense, 5e de deuxième division, Boavista l’emporte 1-0. Remplaçant, Gaius Makouta est entré à la 87e. Les Portuans sont premiers de leur groupe avec six points.
Coupe de Russie, 6e journée de la phase de groupes, poule A
Le Lokomotiv Moscou, à la peine en championnat, se qualifie pour la phase à élimination directe en battant le Nizhny Novgorod (3-1). Sans Mark Mampassi, resté sur le banc.
Coupe de Russie, 6e journée de la phase de groupes, poule D
Vainqueur 2-1 sur le terrain du Torpedo Moscou, le FC Ural termine en tête de son groupe avec 14 points. Emmerson Illoy-Ayyet est resté sur le banc.
Chypre, 10e journée, 2e division

Baron Kibamba était titulaire en défense centrale lors du succès de l’Othellos Athien (1-0). Le quatrième match du Congolais cette saison.
Italie, 14e journée, 2e division
Remplaçant au coup d’envoi, Antoine Ma-

koumbou est entré à la 55e alors que Frosinone et Cagliari étaient dos à dos (1-1). Les deux équipes se séparent finalement sur un score de 2-2.
Sans Gabriel Charpentier, absent pour la quatrième rencontre consécutive, Parme s’incline à domicile face à Modène (1-2). Cagliari est 11e à 13 points de Frosinone, le leader. Parme est 6e avec 11 points, soit 4 de mieux que le club sarde.
Russie, 20e journée, 2e division
Relégué de première division cet été, le FK Ufa n’en finit plus de couler. Défait chez l’Alaniya Vladikavkaz, le club d’Erving Botaka Yobama, averti à la 90e+4, est désormais 16e et relégable avec 18 points.
Slovaquie, match en retard de la 11e journée, 1re division
Yhoan Andzouana était titulaire à son poste de latéral gauche lors de la victoire du DAC Dunajska Streda face au MFK Ruzomberok (1-0). A la 23e, il initie une action à l’entrée de la surface adverse, sollicite le une-deux avec Gravic et centre parfaitement en retrait pour Nebyla, unique buteur du match.
Avec le gain de ce match, le DAC est deuxième avec 38 points, à trois longueurs du Slovan Bratislava. Les deux équipes se retrouveront pour la reprise le 11 février après une longue trêve hivernale.
Suisse, 18e journée, 2e division
Sans Trésor Samba, absent, Bellinzona s’incline à Schaffhausen (0-1).

National 2, 11e journée
Groupe A

Titulaire et remplacé à la 87e, Christopher Ibayi n’a pas trouvé la faille face Chambly. Le buteur du FC Rouen, qui rapporte le point du nul (0-0) n’améliore donc pas son compteur personnel, qui indique déjà 8 buts en 10 matches.
Vannes abandonne deux points à La Rabine face à Blois (2-2). Titulaire, Fulgency Kimbembé a été remplacé à la 70e.

La réserve de Rennes, lanterne rouge, coule encore à Evreux (3-4). Sans Yann Batola, absent du groupe. Le jeune gardien a disputé 6 matches cette saison, dont 5 comme titulaire (5 défaites, 1 nul). Sans Jason Ngouabi, la réserve de Caen est tenue en échec par Granville (2-2).
Groupe B
Bobigny corrige Fleury 5-0. Les gardiens Wil Césaire Matimbou et Trey Vimalin étaient tous deux remplaçants.
Chris Malonga est resté sur le banc lors du succès de Besançon à Saint-Quentin (1-0). L’ancien international, âgé de 35 ans, a disputé 3 matches cette saison, dont 1 comme titulaire.
Groupe C
Davel Mayela et Fréjus-Saint-Raphaël rapportent le nul de leur déplacement à Hyères (0-0).
Pythocles Bazolo est entré à la 71e lors du match nul de Marignane-Gignac à Louhans-Cuiseaux (2-2).
La réserve d’Auxerre concède le nul vierge face à Sète. Trois Congolais ont débuté la rencontre : Victor Mayela, averti à la 59e, et Nathanael Bouékou côté auxerrois et Alan Dzabana, remplacé à la 84e, dans les rangs sétois.
Si Ange Loïc Ngatta est entré à la 59e, Brayann Pereira était absent : profitant de quelques jours de vacances, le latéral droit était de passage à Brazzaville, où il aurait visité un orphelinat.
Groupe D
Trélissac bat Vierzon (1-0). Exaucé Ngasaki est entré à la 71e, tandis que Dorian Mayanith manquait sur la feuille de match. Kamal Bafounta a été remplacé à la 67e lors du nul entre la réserve de Lorient et Angoulême (0-0).
Dorian Samba est entré à la 60e lors du succès de Bourges sur le Stade Bordelais (1-0). Titulaire dans l’axe, Jonathan Abonckelet a été averti à la 90e.

Camille Delourme

Avis d'appel d'offres

n°: CNGZB2022-1201

1. Adjudicateur : SOREMI S.A.
2. Agence d'organisation: Beijing Dongfang Huatai Engineering Consulting Co., Ltd.
3. Nom du projet : Travaux d'extraction de la période de production (2023-2024) de développement du cuivre, du plomb et du zinc de Soremi au Congo-Brazzaville
4. Emplacement du projet : M'fouati, district de Loutété, département de Bouenza, république de Congo
5. Signature du contrat : le soumissionnaire gagnant signe un contrat avec Soremi S.A.

Contenu des travaux

Travaux d'extraction et de décapage avec un volume total de 2 693 707 m³ dont décapage 2 352 967 m³, extraction et de transport 340 740 m³.

Qualifications des soumissionnaires

1. Les soumissionnaires doivent être une entreprise enregistrée dans son propre pays, dotés de la personnalité juridique indépendante, titulaires d'une licence commerciale valide, tenus de bons registres de performance et capable de répondre aux exigences des documents d'appel d'offres. Le capital social de chaque soumissionnaire doit être supérieur à 100 millions de USD.
2. Les soumissionnaires enregistrés en Chine doivent être titulaires d'une qualification de grade I ou supérieur pour l'entrepreneur général de construction de génie minier, possèdent des licences de production de sécurité effectif (exploitation minière), une force technique, personnelle et matérielle suffisante et ont une bonne réputation et une bonne expérience en construction.
3. Le chef de projet du soumissionnaire en Chine est enregistré avec la qualification d'ingénieur minier du constructeur de première classe ou possède les documents de certificat de qualification stipulés par d'autres lois minières nationales. Il doit être un employé régulier et officiel du soumissionnaire, âgé de moins de 55 ans, qui a signé un contrat de travail légal et valide avec le soumissionnaire, et fournir un certificat valide que le soumissionnaire a payé l'assurance sociale pour lui au moins de l'année 2021.
4. Les soumissionnaires doivent avoir un rendement étranger en matière de construction minière, fournir une copie du contrat de performance de l'industrie minière des deux dernières années, garantir un chiffre d'affaires annuel de plus de 100 millions de USD au cours des deux dernières années et fournir une copie du rapport d'audit financier.
5. Les soumissionnaire ne sont pas dans l'état de se voir ordonner de suspendre ses activités, d'être inhabiles à soumissionner et de voir leurs biens saisis, gelés ou en faillite.
6. Au cours des trois dernières années, il n'y a pas eu de fraude ou de rupture de contrat grave dans le cadre d'un appel d'offres, ni de problèmes majeurs de qualité et de sécurité liés aux projets.

Correspondant au Congo : Aijun YIN tél. : 05 341 77 19, email: aijun.yin@soremi.net ;

Date d'inscription : du 01 décembre 2022 au 05 décembre 2022.



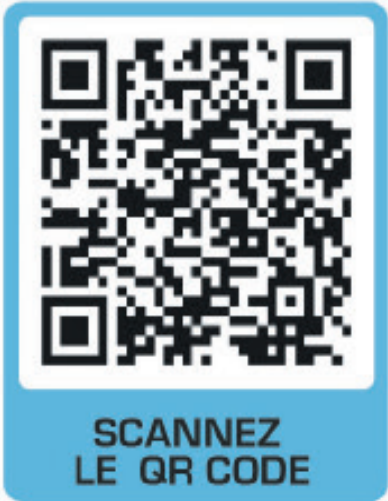
ABONNEZ VOUS
GRATUITEMENT

www.adiac-congo.com/content/newsletter



SAISISSEZ LE LIEN

OU



SCANNEZ
LE QR CODE



NÉCROLOGIE

Rock Taloulou, agent des Dépêches de Brazzaville, la famille Bitemo : Yvette, Célestin, Julie et poncia Mouenie Ngatsa informent parents, amis et connaissances le décès de leur fille, nièce et petite-fille Vanicia du Coeur Bitemo, survenu le 20 novembre au CHU de Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au domicile parental sis au n°57 de la rue Djambala, à Moundali. Le programme de l'inhumation sera communiqué ultérieurement.

Givenchy Ompala, agent des Dépêches de Brazzaville, la famille Banzouzi : Nathalie, Vincent, Alphonsine, Tatiana et Didas informent parents, amis et connaissances le décès de leur père, grand-frère, oncle Yves Banzouzi, survenu le 15 novembre 2022 au CHU de Brazzaville. La veillée mortuaire se tient sur l'avenue des Beaux parents dans la rue Mfoa. La date de l'inhumation est fixée au vendredi 2 décembre 2023 à Brazzaville.



Les familles Malozi Edouard et Kouassa, Mme Loubondo Marie Angelle et les enfants Yamba Lorelle, Charlène, Grace, Elsia informent parents, amis et connaissances le décès de leur père, fils, oncle, neveu et petit-fils Victor Ray Yamba, survenu le 18 novembre à Pointe-Noire. La veillée mortuaire se tient au domicile parental sis au quartier Mbota Rock vers le marché. Le programme de l'inhumation sera communiqué ultérieurement.

Sandra Ignamout, agent des Dépêches de Brazzaville, et famille informent les parents, amis et connaissances le décès de leur soeur et mère Laurence Ignamout Mathou, survenu le 21 à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient à son domicile sis au n°37 de la rue Lékoumou, arrêt la ferme à Mikalou. Le programme de l'inhumation sera communiqué ultérieurement.



L'Institut scolaire «Les Bûcheurs» et son personnel, informent parents, amis et connaissances le décès de leur surveillant général, Yves Medoum, survenu le 20 novembre au CHU de Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au domicile parental sis au n°9 de la rue Maraîcher à Mpila. Le programme de l'inhumation sera communiqué ultérieurement.



JOURNÉE DE LA RÉPUBLIQUE

Les Ponténégrins fixés sur les grands repères

Le 64e anniversaire de la proclamation de la République du Congo a été marqué à Pointe-Noire par une évocation faite par le Pr Abraham Constant Ndinga-Mbo, dont l'intitulée a été « Le sens historique de la journée du 28 novembre 1958 dans l'histoire du Congo ». Les retrouvailles ont eu lieu en présence du préfet du département, Alexandre Honoré Paka.

Le Pr Abraham Constant Ndinga-Mbo a expliqué à son auditoire que la commémoration de la journée, le 28 novembre 1958, est lourde de signification dans l'histoire contemporaine du Congo. « Le destin de la République du Congo s'était joué, le 28 novembre 1958, lors de la 12e session de l'Assemblée territoriale du Moyen-Congo issue du scrutin électoral de mars 1957 remporté par Jacques Opangault. Au cours de cette séance qui commença à 9 h 30 mn et pris fin à 17 h15 mn après plusieurs interruptions, l'Assemblée territoriale du Moye-Congo avait adopté une série de délibérations qui allaient de la proclamation de la république à l'organisation des pouvoirs publics, ainsi qu'à la formation du deuxième gouvernement congolais dirigé par l'abbé Fulbert Youlou du groupe parlementaire UDDA », a-t-il déclaré.

Pour sa part, Frédéric Pam-



Une vue des participants /Adiac

bou, expert en patrimoine culturel, modérateur de la cérémonie, a signifié que le fait nouveau qui apparaît dans le discours académique

du Pr Abraham Constant Ndinga-Mbo est que ce dernier met en lumière la figure centrale et emblématique de Jacques Opangault, no-

tamment sur les différentes réalisations faites par cette personnalité dans la marche commune des Congolais vers l'indépendance.

« Le Pr Abraham Constant Ndinga-Mbo, en sa qualité de grand historien, nous a situés grâce aux relevés des journaux parlementaires de l'époque cet événement de l'intérieur; comme si ce dernier était lui-même présent ce 28 novembre 1958 à Pointe-Noire, jour de la proclamation de la République du Congo. Ainsi, le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, en ressuscitant cette date en 2010 a voulu que nous retenions beaucoup plus ce qui caractérise la République du Congo en sa devise Unité-Travail-Progress, c'est la marque, le sceau unificateur que nous devons retenir conformément à la célébration de cette journée », a-t-il déclaré.

Notons qu'au cours de ces retrouvailles, les participants ont suivi précédemment en direct le message du président de la République sur l'état de la nation devant le Parlement réuni en congrès.

Séverin Ibara

THÉÂTRE

David Bobée et les élèves du Théâtre du Nord à l'espace culturel Yaro et à l'IFC

Le directeur de l'école de Théâtre du Nord (Lille, en France) séjourne à Pointe-Noire avec dix-sept élèves qui se produiront, les 1er et 2 décembre, à l'Espace culturel Yaro et à l'Institut français du Congo (IFC), jouant la pièce intitulée « Le fruit défendu », mise en scène par Pierre Claver Mabiala, directeur de ce lieu culturel.

La délégation venue de Lille est arrivée à Pointe-Noire le 22 novembre dernier. Le séjour de travail de David Bobée, accompagné de Blandine Du Jardin, directrice adjointe du Théâtre du Nord, et de leurs élèves (dont treize sont en option jeu d'acteurs et quatre en option auteur et actrice) entre dans le cadre des échanges artistiques entre l'Espace culturel Yaro et l'école de Théâtre du Nord. La pièce « Le fruit défendu », qui sera présentée le 1er décembre à cet espace culturel et le 2 à l'IFC, est un roman du Congolais Romuald Ndjimbi adapté par Jean-Baptiste Tati Utaliane.

A l'espace culturel Yaro où se déroulent les répétitions, membres de l'équipe de cette structure et ceux de la délégation du Théâtre du Nord (un des trente-cinq centres dramatiques de France) s'activent pour monter et produire un beau spectacle dans les délais. « Le fruit défendu » relate une histoire qui se déroule en Afrique et en

grande partie dans le monde des ténèbres, au pays des sorciers. C'est l'histoire d'un jeune homme dont la chair était déjà programmée dans une ristourne rituelle par son oncle pour l'un des festins annuels de la communauté des sorciers dont il est membre. La pièce est ponctuée de chants du pays qui apportent une belle ambiance au spectacle et au lieu des répétitions.

La mise scène du spectacle est assurée par Pierre Claver Mabiala assisté de Tamane Goma, avec Guy Narcisse Makanga à la régie son et Prince Matchindi à la régie lumière. A la question de savoir pourquoi le choix de ce texte, Pierre Claver Mabiala a expliqué : « Comme c'est un projet d'échange artistique, il était



La délégation de l'école de Théâtre du Nord à l'Espace Yaro

mieux de choisir une pièce qui parle des réalités africaines qui influencent le théâtre africain. Un texte sur la sorcellerie avec

des rites et rituels me paraissait une chose évidente permettant de faire comprendre à ces jeunes certaines réalités afri-

« Comme c'est un projet d'échange artistique, il était mieux de choisir une pièce qui parle des réalités africaines qui influencent le théâtre africain. Un texte sur la sorcellerie avec des rites et rituels me paraissait une chose évidente permettant de faire comprendre à ces jeunes certaines réalités africaines et du Congo».

caines et du Congo».

Notons qu'outre le spectacle de théâtre, les élèves auteurs et actrices travaillent en atelier avec Didier Ongaly pour le conte et Gilles Douta sur le slam. La restitution de ces ateliers se fera les 1er et 2 décembre, lors des représentations de la pièce « Le fruit défendu » à l'espace Yaro et à l'IFC.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

COUPE DU MONDE QATAR 2022

Combat des lions en huitièmes de finale

Qualifiés pour les huitièmes de finale vingt-ans après, les Lions de la Teranga du Sénégal, qui disputent leur troisième phase de la Coupe du monde, affronteront dimanche les Three Lions d'Angleterre avec pour ambition de signer la première victoire africaine face à la sélection anglaise afin de poursuivre la compétition.

Les souvenirs sont encore dans les mémoires des Africains lorsque l'Angleterre éliminait, le 1er juillet 1990, d'autres Lions (les indomptables du Cameroun) de Roger Milla, au terme d'une rencontre folle des quarts de finale. Trente-deux ans après, les autres Lions, ceux de la Teranga, se dressent sur la route des Three Lions en huitièmes de finale de la Coupe du monde de Qatar : un combat des lions. C'est pour la première fois que les deux sélections se croiseront à la phase finale de la Coupe du monde. Enjeu : qualification pour les quarts de finale que le Sénégal a déjà connus en 2002, lors de sa première participation. Le Sénégal a terminé deuxième du groupe A avec six points après l'avoir emporté sur l'Equateur (2-

1), grâce à Ismaïla Sarr et Kalidou Koulibaly. L'Angleterre a écrasé le Pays des Galles (3-0), grâce à un doublé de Marcus Rashford (50 et 68e mn) et Phil Foden (51e mn). Les Three Lions ont bouclé très fort la phase de groupes en inscrivant neuf buts contre deux encaissés, alors que les Lions de la Teranga n'en ont inscrit que cinq et ont encaissé à chaque rencontre au moins un but. Logiquement, ils enfileront le costume de favoris mais face à des sélections africaines, leurs matches ont été âprement disputés. Depuis la création de la compétition, l'Angleterre a déjà rencontré les sélections africaines à sept reprises pour un bilan de trois victoires et quatre matches nuls. Contre le Sénégal, ce sera la deuxième fois dans les matches à élimination



La joie des Sénégalais après leur deuxième but face à l'EquateurAFP

directe. Le 6 juin 1986, l'Angleterre faisait jeu égal avec le Maroc (0-0). Le 21 juin 1990, les Egyptiens tenaient en échec les Anglais 1-1 avant que le Cameroun s'incline en quarts de finale 2-3 pour une histoire des penalties. Le 15 juin 1998, l'Angleterre dominait la Tunisie (2-0). Le 12 juin 2002, cette sélection était accrochée par les Super Eagles du Nigeria (0-0). Le 18 juin 2010, l'Angleterre était tenue en échec par l'Algérie (0-0), puis en 2018 elle s'imposait face à la Tunisie (2-1). L'Afrique a donc une belle revanche à prendre, surtout pour le Sénégal qui avait été éliminé en 2018 au premier tour pour l'histoire des cartons jaunes. Notons que pour sa première participation aux huitièmes de finale en 2002, le Sénégal avait éliminé la Suède (2-1). Et si l'histoire se repetait... James Golden Eloué

ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DES AFRICAINES:

L'Ofad annonce la création d'un fonds d'investissement

À l'issue de la célébration du soixantième anniversaire de la Journée internationale de la femme africaine, Suzanne Bellnoun, présidente de l'Organisation des femmes africaines et de la diaspora (Ofad), a annoncé la création d'un fonds d'investissement dédié à l'accompagnement des projets qui sera géré par les femmes elles-mêmes.

L'annonce a été faite en présence d'une cinquantaine de membres, partenaires et sympathisants de l'Ofad, le 29 novembre, à la Cité Audacieuse du sixième arrondissement de Paris, en France. Auparavant, en appui du thème général de l'investissement et du financement de l'entrepreneuriat féminin de la diaspora, la journée s'est articulée autour d'ateliers, de tables rondes et de conférences. En mode interactif, partenaires, représentants institutionnels, délégués étrangers et autres participants ont pu découvrir ensemble la force et les engagements des femmes de la diaspora africaine. Tout au long des travaux, l'esprit du combat initié par Aoua Keïta et les autres femmes pionnières a prévalu. Elles s'étaient rencontrées à Dar es Salam, en



La photo de groupe Ofad à l'issue de la célébration de Journée internationale de la femme africaine, Paris, le 22 novembre 2022/Jean-Célestin Edjangué/NewsAfrica24

Tanzanie, le 31 juillet 1962, Soixante ans après, l'Ofad a fait le point sur la situation des femmes africaines et de la diaspora, tout en mettant un accent particulier sur leur besoin d'accompagnement et de reconnaissance. De ce fait, l'une des mesures

L'une des mesures phares est la création à venir d'un fonds d'investissement dédié à l'accompagnement des projets, et qui sera géré par les femmes elles-mêmes

phares est la création à venir d'un fonds d'investissement dédié à l'accompagnement des projets, et qui sera géré par les femmes elles-mêmes. Pour clore la cérémonie, l'OfadF a récompensé les femmes qui se distinguent par leur engagement en vue des effets bénéfiques ici, à l'étranger, et là-bas, dans leur continent d'origine, l'Afrique. Parmi les lauréates figure l'artiste congolaise Stella Yamba, dite Stella Keys Ladys, « Prix spécial Ofad », distinguée pour les prouesses de sa chorégraphie dans le domaine de la danse. Elle excelle dans le domaine de la défense de la culture du Bassin du Congo. Stella Keys Ladys, résidant entre la France et le Maroc, parcourt les scènes internationales avec dans ses bagages son art : la danse.

Marie Alfred Ngoma